



RAPPORT

Pesticides et transition agroécologique, convergence d'acteurs.

Groupe débat « Pesticides en agriculture : en réduire l'usage et l'impact. Est-ce possible et comment ? »

Groupe de travail pluraliste « Pesticides en agriculture »
réuni à l'initiative de l'Académie d'agriculture de France
Sous la présidence de Jean-Yves Le Déaut
Secrétaire du groupe : Jean-François Molle

Ce rapport, rédigé avec des membres extérieurs à l'Académie,
n'engage pas l'Académie d'agriculture de France

Septembre 2026

Sommaire

Pesticides et transition agroécologique : convergence d'acteurs

Résumé	3
Rapport	5
A-Objectif de ce travail et méthode de travail.	5
B- Diagnostics : comment en est-on arrivé à la situation actuelle ?	7
B1 : Historique et premières évaluations des plans « Ecophyto ».	7
B2 : Les raisons et conséquences du succès des réformes « Pisani » et de ses suites.	9
B3- Retour aux plans Ecophyto : conception, mise en œuvre et résultats, quels diagnostics ?	15
B4- la place décisive du débat public et du consommateur.	17
B5 : Conclusions de la partie « diagnostics »	18
C- Nos convictions pour lever les obstacles aux changements.....	19
C1 : Pour des approches systémiques	19
C 2 : pour placer les agriculteurs au cœur de la transition.	26
C 3 : pour développer des approches territoriales.	36
C 4 : Recommandation pour un nouveau pacte entre la société française et son agriculture ?	40
Annexes	42
Annexe n°1 : Notre lettre de mission.....	42
Annexe n°2 : Composition du groupe	43
Annexe n°3 : Validation du rapport	45
Annexe n°4 : Liste des auditions.....	46
Annexe n°5 : Les acquis des plans Ecophyto	47
Annexe n°6 : Le « bouquet de solutions »	50

Résumé

Pesticides et transition agroécologique : convergence d'acteurs

Ce rapport est issu des travaux d'un groupe de 21 participants, pour moitié académiciens issus de différentes sections de l'Académie d'agriculture de France et pour moitié acteurs extérieurs à l'Académie : agriculteurs biologiques et conventionnels issus de différents syndicats, représentants des industries phytosanitaire et alimentaire, membres d'ONG environnementales, scientifiques, etc. Cette diversité des profils constitue l'une des originalités de la démarche. Ce rapport comprenant des membres extérieurs à l'académie n'est pas un rapport de l'académie, il n'engage donc pas l'Académie d'agriculture de France.

La principale conclusion du groupe est que la réduction de l'usage des pesticides nécessite une transition globale de l'agriculture et de l'alimentation, impliquant le consommateur et reposant sur une politique contractuelle garantissant le revenu des agriculteurs.

Cinq orientations sont retenues par le groupe

Les travaux consacrés à l'évolution de l'agriculture au cours des 60 dernières années et aux résultats des plans Ecophyto, dont les apports mais aussi les limites sont soulignées, ont conduit l'ensemble du groupe, à l'exception de deux membres, à adopter les orientations suivantes :

1 – Engager une transition globale de l'agriculture

Il est impossible de réduire significativement l'usage des pesticides sans prendre en compte l'ensemble des facteurs de la production agricole : rotations, pesticides, fertilisants, énergie, parcellaire, mécanisation, eau, etc. C'est donc une transition globale qu'il convient d'engager.

2 – Accompagner les agriculteurs dans cette transition

Les agriculteurs ne peuvent être laissés seuls face à cette transition. Une approche systémique de la filière alimentaire, plaçant le consommateur et les donneurs d'ordre de l'aval au premier rang, suppose de développer une politique de la demande, c'est-à-dire de créer un marché permettant de valoriser les efforts des agriculteurs. Des approches contractuelles et rémunératrices doivent ainsi contribuer à restaurer l'attractivité du métier d'agriculteur auprès des jeunes.

3 – S'appuyer sur les démarches existantes pour favoriser leur développement

Ces démarches sont aujourd'hui encore limitées, mais leur développement permettra d'accumuler de l'expérience et de faciliter progressivement leur déploiement à plus grande échelle.

4 – Prendre en compte la diversité des démarches

Ces démarches sont diverses. L'agriculture régénératrice bénéficie notamment d'une forte dynamique précompétitive de l'aval, mais présente également des défauts que le rapport souligne. Pour cette raison, deux membres du groupe ont refusé de signer le rapport.

5 – Donner une place aux approches territoriales

Enfin, le groupe recommande de s'appuyer, pour accompagner ces transitions, sur des approches territoriales.

La diversité des signataires, des analyses et des propositions reflète la complexité du sujet et la nécessité d'approches systémiques. Des parties prenantes habituellement opposées sont parvenues à s'accorder sur certains compromis, ce qui constitue un atout pour l'« applicabilité » des propositions, qui restent à préciser par les parties prenantes concernées.

Rapport

Il s'agissait de répondre à la question : comment réduire les usages et impacts des pesticides dans l'agriculture française et finalement entamer la transition agroécologique ?

Ce rapport contient trois parties :

- A-objectifs et méthode de travail du groupe,
- B-diagnostics : comment en est-on arrivé là ?
- C-convictions et propositions du groupe.

A-Objectif de ce travail et méthode de travail.

La lettre de mission du bureau de l'Académie (annexe n°1) fixait à notre groupe l'objectif de répondre à la question : est-il possible de réduire les usages et les impacts des pesticides dans l'agriculture française et si oui, comment ? On verra comment celui de la transition agroécologique s'y est « inexorablement » greffée.

Une diversité de participants pour aborder la complexité de la question

La méthode utilisée repose sur la constitution d'un groupe pluraliste de 21 personnes (cf. annexe n°2), invitées « *intuitu personae* » : quelle que soit leur appartenance, ces personnes n'engagent pas leur « institution, structure voire « école » d'origine ». Il n'est cependant pas inutile d'en préciser la nature puisque ces membres étaient choisis pour en représenter la sensibilité ou les analyses. « Ils ne représentaient pas » mais « ils étaient issus de », soit par ordre alphabétique :

- agriculture bio : 2 membres ;
- agriculture en grande culture : 1 ;
- associations de protection de l'environnement : 2 ;
- conseil, développement agricole : 2 ;
- enseignement agricole : 1 ;
- fonctionnaires honoraires du ministère de l'Agriculture : 2 ;
- industries alimentaires : 2 ;
- industries phytosanitaires : 3 ;
- parlement : 1 ;
- recherche : 4 ;
- syndicats agricoles : 2 ;
- Académie d'agriculture de France : 11 issus de 8 sections.

N.B : le total des chiffres ci-dessus dépasse 21 car certains membres « cochent » plusieurs cases.

Dans les débats publics et les media, notre sujet est conflictuel, avec des parties prenantes en position d'affrontement, quelquefois **de postures et non de dialogue**. Pour rétablir ce dernier, la démarche proposée est de le sortir de son cadre public et médiatique pour le tenir dans l'enceinte plus discrète de l'Académie dont le rôle est alors de l'organiser, de l'animer et surtout d'en garantir l'intégrité intellectuelle et scientifique. La qualité du résultat dépend en effet d'une condition : que les connaissances, les faits ou les expériences sur lesquels reposent les travaux aient été vérifiés.

C'est sur ce point que s'engage l'Académie et non sur leur résultat. Celui-ci n'appartient qu'au groupe. Ce rapport ne saurait donc pas être considéré comme un rapport de l'Académie.

Les diagnostics et propositions validés par ce groupe (ou du moins par 19 membres sur 21, la position des non-signataires étant indiquée en annexe n°3) tirent leur force, leur éventuelle « applicabilité » ultérieure de ce pluralisme qui a aussi généré une caractéristique de ce travail : des visions « systématiquement systémiques ».

On verra enfin que le résultat n'est pas un consensus mais un compromis, c'est-à-dire un accord sur un ensemble cohérent de propositions : chacun des membres ne les valide pas forcément toutes prises individuellement, mais est suffisamment intéressé par l'ensemble pour accepter de « céder » sur certains points (chose qui n'aurait sans doute pas été possible dans un débat public).

Cet accord global est issu d'échanges, non de votes. Il n'y en a jamais eu.

Le groupe s'est réuni de nombreuses fois (en présentiel ou en visioconférence). Sa démarche s'est appuyée à la fois sur la constitution de groupes de travail internes et sur des auditions (cf. annexe n°4).

Ce travail vise à formuler des propositions pour réduire les usages et impacts des pesticides mais ne prétend pas ni à l'exhaustivité ni à la définition aboutie de celles-ci, certains éléments étant soit traités par ailleurs (par exemple le choix des indicateurs de mesure de l'emploi des pesticides), soit quelquefois hors de portée de nos moyens et de notre temps.

En conséquence, si ces propositions paraissent « intéressantes », il conviendra que les acteurs concernés se les approprient pour les compléter et les approfondir.

Rappelons enfin qu'en 2009-2010, l'Académie avait organisé un travail analogue sur le sujet « pollinisateurs et pesticides » sous la présidence de Alain Rérat et avec le même secrétaire du groupe de travail. C'est le succès rencontré à l'époque qui a suscité le présent projet.

B- Diagnostics : comment en est-on arrivé à la situation actuelle ?

L'évolution de l'agriculture française depuis l'après-guerre est un sujet inépuisable... Nous nous sommes focalisés sur les éléments ayant conduit à la dépendance de celle-ci aux pesticides.

Ces diagnostics s'articuleront autour de quatre éléments :

- l'analyse de l'historique et de la mise en œuvre des plans de lutte contre les pesticides depuis près de 20 ans ;
- la nécessité de revenir sur l'évolution de l'agriculture française depuis les réformes Pisani des années 60 et l'Uruguay Round des années 90, pour mieux revenir à :
- un retour sur la genèse et les résultats des plans Ecophyto ;
- la place décisive du débat public et du consommateur.

B1 : Historique et premières évaluations des plans « Ecophyto ».

B11 : Grenelle de l'Environnement, automne 2007

À la suite de nombreuses discussions en séances et hors-séances avec des agriculteurs de divers horizons, notamment en grandes cultures, il est apparu que des pratiques vertueuses permettaient de réduire très fortement la quantité de pesticides épandus. Le chiffre de 50% de réduction retenu en conclusion, a été adopté globalement, plutôt pour indiquer une direction et une réduction importante qui apparaissait possible, sans évidemment être détaillée par culture ou par molécule. Cette proposition a été alors adoptée par consensus. L'important à retenir à ce stade est que cet objectif apparaissait raisonnable, sans que le chiffre de 50%, d'ailleurs assorti de précautions (« si possible ») soit pour autant considéré comme un totem.

B12 : La loi Grenelle 1¹ de 2009

La loi dite « de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement » traite de l'agriculture², et notamment de :

- 1) L'agriculture biologique avec un objectif de 20% de la surface agricole utile (SAU) en 2020. On est à 10,4% en 2023, mais 20% pour la viticulture³ ;
- 2) La certification environnementale des exploitations, « 50% devant être largement engagée d'ici 2012 » ;
- 3) La généralisation des pratiques agricoles durables et productives :
 - i. Retirer du marché les 40 substances les plus préoccupantes en fonction de leur substituabilité et de leur dangerosité pour l'homme [...]

¹ Loi 2009-967 du 3 août 2009

² Chapitre III art. 17

³ 2,77 Mha. Source : *Livret des chiffres 2023* (Agence Bio)

- ii. Réduire de moitié les usages des produits phytosanitaires et des biocides en 10 ans.

La mécanique administrative s'est alors mise en route, avec une multitude d'actions regroupées sous le nom d'**Ecophyto** : Ecophyto, puis Ecophyto 2018 (adopté en 2008) avec 9 axes, Ecophyto II (adopté en 2015, avec 7 principes, dont « Jouer collectif » et « Territorialiser » et 6 axes regroupant 30 actions), et la réaffirmation d'une réduction de 25 % en 2020, et de 50 % à l'horizon 2025. En 2018, sort Ecophyto II+ avec des mesures encore plus détaillées, mais la même échéance. Ecophyto 2030 repousse l'échéance de – 50 % à 2030 ; après une annonce d'annulation, il sera finalement maintenu, mais avec un changement d'indicateur.

B13 : En 2019 un référé de la Cour des Comptes⁴ « Le bilan des plans Ecophyto » conclut :

- 1) Des objectifs non atteints en dépit d'une décennie d'actions ;
- 2) Une nécessaire évolution des modes de production agricole.

Il souligne les difficultés de la gouvernance et de la gestion du programme, et fait des recommandations aux ministères concernés (agriculture et écologie), en préconisant un cadre pluriannuel de programmation des financements, un tableau au niveau régional de l'ensemble des ressources mobilisées, la publication des données et analyses avec leurs effets sur la santé humaine... Bref, un gros travail bureaucratique dont on perçoit mal comment il pourrait permettre une quelconque amélioration...

B14 : Rapport conjoint CGAAER, CGEDD, UGF

En mars 2021, un rapport conjoint des trois instances d'inspection des ministères de l'agriculture, de l'écologie et des finances⁵, très fouillé, constate que « Les résultats, mesurés à l'aune de l'objectif quantitatif de réduction de 50%, s'avèrent décevants ». Il recommande d'améliorer « la gouvernance, le processus de programmation, le choix des indicateurs, la mise en œuvre du programme et l'évaluation des actions soutenues », et de « définir une nouvelle trajectoire à dix ans de réduction des produits de protection des plantes (PPP) cohérente avec la nouvelle politique agricole commune. » Autrement dit, rien n'a marché comme on le souhaitait, il faut se donner dix ans de plus...

B15 : Commission d'enquête de l'Assemblée Nationale

Les conclusions de la commission d'enquête de l'Assemblée Nationale sont adoptées le 14 décembre 2023, « les causes de l'incapacité de la France à atteindre les objectifs des plans successifs de maîtrise des impacts des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale et notamment sur les conditions de l'exercice des missions des autorités publiques en charge de la sécurité sanitaire ». Le rapport correspondant est imposant et riche tant par les données, analyses et témoignages, qu'à travers ses 26 recommandations.

La commission réaffirme que « réduire les risques et usages des produits phytosanitaires [est] un impératif qui ne peut plus faire débat aujourd'hui. »

⁴ Daté du 27 novembre 2019

⁵ « Évaluation des aides financières du programme Écophyto » CGAAER – CGEDD - IGF mars 2021. 206 pages.

Elle préconise de « consolider les régimes d'autorisation des PPP » qui « constituent un levier puissant » : depuis la directive 91/414/CEE, sur les 640 substances chimiques autorisées à un moment dans l'Union européenne, 78% ont été retirées du marché. Enfin, elle formule de multiples constats et recommandations (voir annexe 5).

On retiendra **les résultats intéressants** obtenus dans les fermes DEPHY (agriculteurs volontaires engagés dans la réduction des produits phytosanitaires (30 000 prévus, 3 000 volontaires, 2 000 aujourd'hui). Entre la mise en place et la moyenne 2018-2020 :

- 1) Indice de fréquence de traitement (IFT) : - 29 % en viticulture, - 33 % en grandes cultures – élevage, - 37 % en légumes, - 40 % en arboriculture, - 46 % en horticulture.
- 2) Produits CMR⁶ : réduction de - 39 % en arboriculture, - 43 % en légumes, - 47 % en grandes cultures – polyculture – élevage, jusqu'à - 70 % en viticulture.

Les financements publics dédiés à la réduction des PPP se seraient élevés à 643 millions d'€ en 2019⁷ (dont 229 M€ des Agences de l'Eau, 178 M€ de l'UE et 105 M€ du Ministère de l'agriculture), ventilés entre 81 M€ à l'échelon national, et 562 M€ à l'échelon territorial. Sur ces sommes, 50 % iraient à l'agriculture biologique, 9 % seulement à des groupes d'agriculteurs pour massifier, le reste à des actions dites de recherche. Les pilotages financier, scientifique et opérationnel sont soit inexistantes, soit défaillants. L'ensemble représente pourtant 7% des 9 milliards d'euros de la PAC.

A noter : le rapport propose **d'instaurer des règles de marché loyales en faveur de l'agroécologie**.

B16 : Premières remarques

Ces différents rapports mettent tous l'accent sur **l'échec global d'une politique publique**, à laquelle **des moyens importants ont pourtant été consacrés**. Mais la massification n'a pas eu lieu, malgré l'importance des moyens. On notera bien sûr plus loin quelques réussites : acquis importants de la recherche, forte diminution des produits dangereux liée à leur interdiction progressive par les agences sanitaires, mise en place des fermes DEPHY dont les enseignements méritent d'être mieux analysés et diffusés, etc.

Cependant, pour avoir une claire perception de la situation et de ses « racines », il importe de **remonter beaucoup plus loin que la petite vingtaine d'années qui nous séparent du Grenelle de l'environnement**, et réanalyser les réformes Pisani qui, au début de la Vème République, ont structuré l'agriculture française depuis 2/3 de siècle.

B2 : Les raisons et conséquences du succès des réformes « Pisani » et de ses suites.

Ces réformes avaient plusieurs objectifs : d'une part, accroître la production agricole française, en baisser les coûts de production et pour cela la moderniser, et, d'autre part, améliorer le

⁶ Cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques.

⁷ Chiffres du coordonnateur interministériel P. E. Bisch

statut économique des agriculteurs et pour cela augmenter leur revenu. La reconnaissance et l'image de leurs métiers par la société s'en sont trouvées fortement améliorées.

Le résultat a été un succès considérable, d'où une difficulté « originale » : il est toujours **difficile de « sortir d'un succès »** si celui-ci est, comme aujourd'hui, remis en cause.

Il faut alors rentrer dans une analyse approfondie des effets et des ressorts de ces réformes. Quels sont-ils et où nous ont-ils conduits ?

B21 : concernant la société dans son ensemble.

La réussite des réformes Pisani a en grande partie reposé sur la dynamique générée par la convergence d'enjeux publics de bien commun (nourrir la France à un prix modéré) et d'enjeux privés (améliorer la situation des agriculteurs, développer les activités de la filière alimentaire).

« Tout le monde y trouvait son compte », de l'agriculteur jusqu'au consommateur : il y avait **un pacte implicite entre la société et les agriculteurs.**

Aujourd'hui, la société française est traversée de débats parfois brutaux concernant son agriculture et son avenir : quel contrat avec l'agriculture désormais ? Est-il seulement possible d'en avoir un ? Pour quels objectifs ? Qu'attend la société française de son agriculture ?

Les agriculteurs se sentent soumis à des injonctions contradictoires (par exemple entre les coûts de production qui doivent rester bas et de nouvelles contraintes réglementaires, sans parler de la concurrence de produits importés non soumis aux mêmes contraintes) ;

B22 : concernant la filière alimentaire dans son ensemble.

Les réformes « Pisani » ont suscité la mobilisation, vers un même but, de l'ensemble des acteurs de la filière, agrofourniture, production agricole, logistique, transformation, distribution et consommation ainsi que ceux de l'environnement institutionnel (recherche, développement, formation, conseil, organisations professionnelles agricoles), financier (banques), réglementaire (politiques publiques nationales et européennes) : c'était un plan pluri-acteurs qui se sont « accordés » (au sens musical !).

Tout ceci a conduit à une « imbrication » des activités et investissements de tous ces acteurs.

Qui dit « imbrication » dit interdépendances. Toute action visant à modifier l'activité d'un type d'acteurs de la filière (dans notre cas, il s'agira de la production agricole et du recours aux pesticides) provoque mécaniquement de la part des autres acteurs une « combinatoire » de réactions qui peuvent aller jusqu'au blocage si leurs propres intérêts sont menacés.

Par exemple, une audition a souligné qu'un groupe d'agriculteurs avait pu atteindre les objectifs de réduction du plan Ecophyto avec une perte de rendement moyen de 10% et maintien des revenus grâce à la réduction du coût des intrants, mais une des oppositions est venue de... l'organisme stockeur qui, lui n'y trouvait pas son compte ! Il s'agit là de blocages quelquefois regroupés sous le vocable de « **verrous sociotechniques** ».

De fait, les systèmes de production agricole actuels, spécialisés et intensifs en intrants chimiques, apparaissent totalement cohérents avec l'organisation des filières amont et aval, et avec les systèmes de diffusion d'information. Tous les acteurs ont adapté leur stratégie, et leur relation aux autres acteurs, à l'existence de la solution « pesticides », et la stratégie de chacun renforce celle des autres. On se trouve dans une situation de « verrouillage sociotechnique » autour des systèmes de production spécialisés qui freine le développement des alternatives aux pesticides. De très nombreux acteurs se trouvent donc solidairement impliqués dans ce verrouillage, et **les agriculteurs ne disposent pas, à eux seuls, de leviers permettant une réduction ambitieuse de l'utilisation des pesticides.**

B23 : concernant les modèles agricoles :

Le succès des réformes Pisani a aussi reposé sur la simplification et la spécialisation des exploitations : abandon, non sans douleurs ni résistances, du « standard » de la polyculture-élevage et donc séparation des productions végétales et animales, raccourcissement des rotations et appauvrissement de la diversification des cultures, remembrements et accroissement de la taille des parcelles, disparition des haies, etc.

In fine, ceci s'est traduit par une diminution de la résistance « naturelle » des cultures aux bioagresseurs et donc à un recours accru aux produits phytosanitaires.

La spécialisation et la simplification des exploitations agricoles visaient la recherche du rendement maximum à l'hectare avec une focalisation sur le rendement annuel et non sur plusieurs années.

Cela les a rendues moins robustes au regard des « accidents » climatiques de plus en plus fréquents avec le changement actuel de notre climat.

B24 : au niveau de l'exploitation agricole elle-même et de ses facteurs de production.

Les réformes Pisani reposaient sur la mobilisation simultanée et la modification profonde de facteurs de production agricole très divers : mécanisation, parcellaire, intrants (engrais et pesticides), irrigations, sélection végétale et animale, réglementations, financements, etc.

En soixante ans, ces divers facteurs ont « co-évolué » de façon cohérente dans un objectif de performance globale et se sont, eux aussi, « imbriqués » entre eux en une sorte de « mikado des facteurs ».

Comme pour le point B22 ci-dessus concernant l'interdépendance des acteurs de la filière, toute action visant à modifier notablement un de ces facteurs (ici, le recours aux pesticides) ne peut s'envisager isolément des autres.

B25 : les conséquences économiques des réformes Pisani...et de ses suites !

N.B : les considérations qui suivent, par leur brièveté, prêtent le flanc à la critique, tant la situation peut être différente d'un type d'agriculture à un autre. Nous avons toutefois tenté de dégager quelques grandes lignes.

La baisse des coûts et l'augmentation des volumes de production (simplification-spécialisation des exploitations, mobilisation de facteurs de production puissants), la première PAC et ses

prix garantis ont conduit dans un premier temps à une nette amélioration des revenus des agriculteurs, d'où leur motivation !

L'Uruguay Round de 1986 à 1994 (lutte contre les surproductions, ouverture aux marchés mondiaux) et la fin de ces prix garantis remplacés par des aides directes au revenu des agriculteurs en 1992, jusqu'aux évolutions plus récentes marquées par le déséquilibre des négociations commerciales avec l'aval (croissance et concentration des acteurs, distribution en particulier, concurrence déloyale générée par des marchés et des contrats internationaux de produits souvent issus d'agricultures moins contraintes) ont dégradé ces revenus.

Aujourd'hui, la situation économique d'une grande partie des exploitations est difficile, et parfois critique, ce qui est peu propice aux changements structurels, aux innovations et aux prises de risques :

- l'agriculture est souvent la variable d'ajustement (la victime ?) de négociations qui ne la concernent pas (Grenelle de l'environnement et poids de la question nucléaire, traités internationaux et poids des productions industrielles de divers pays),
- l'impact des charges d'investissements des exploitations est de plus en plus important ainsi que la dépendance aux coûts d'intrants importés comme l'énergie, les engrais ou l'alimentation animale,
- l'impact des phénomènes géopolitiques, guerre en Ukraine et discussions sur son adhésion à l'Union Européenne, prix internationaux du gaz et impact sur le prix des engrais azotés, en particulier russes, etc. est aussi fort qu'imprévisible,
- les agriculteurs sont confrontés à des demandes de pratiques plus durables qui sont plus compliquées et plus risquées à mettre en œuvre, réclament plus de compétences et de travail sans que les produits qui en sont issus ne reçoivent de « bonus-prix ».

Ces pressions à la baisse des prix et à la hausse des coûts expliquent en grande partie la fuite en avant de pratiques, visant à augmenter la production à court terme et censées permettre de répondre à ces contraintes.

Les jeunes, tentés par l'installation, sont évidemment sensibles à cette situation difficile et les candidats se raréfient...la démographie des agriculteurs est fortement vieillissante. **Quel avenir pour l'installation des jeunes et notre modèle agricole ? On reviendra sur ce point fondamental.**

In fine, le poids de l'alimentation dans les budgets des ménages baisse depuis 60 ans, ce qui conduit, avec le sentiment d'une abondance infinie et définitive de l'alimentation, à une banalisation de cette situation de prix bas dans la perception des consommateurs-citoyens.

Toutefois, les événements géopolitiques récents, comme la guerre en Ukraine (pénurie d'huiles alimentaires, certes temporaire mais marquante !) ou même la crise de la Covid sont venus redonner de l'importance à la place de l'alimentation et de la souveraineté alimentaire.

Cette situation économique souvent dégradée ne favorise pas les innovations, les prises de risque liés à une transition visant un moindre recours aux produits phytosanitaires. Les aides spécifiques de la PAC n'ont pas d'effets en l'état.

Enfin, cette situation n'est pas propice à l'installation de nouveaux agriculteurs mettant en œuvre une « nouvelle » agriculture. En conséquence :

B26 : l'augmentation de la taille des exploitations :

Cette situation économique, couplée à une image dégradée du métier d'agriculteur, engendre une moindre attractivité du métier pour les jeunes et donc, moins d'installations de ceux-ci.

La pyramide des âges des exploitants agricoles conduit à la diminution mécanique du nombre d'exploitations, actuelles et futures, et parallèlement à l'augmentation de leur taille par « fusion-acquisition » ou par regroupement de fait des interventions culturelles, en particulier via des entreprises de travaux agricoles (ETA) dont le nombre et l'activité progressent.

Ces deux phénomènes (agrandissement de la taille des exploitations et développement des ETA) couplés à un éloignement géographique des parcelles cultivées par rapport au siège ou centre de décision des exploitations conduisent le plus souvent à une simplification des pratiques culturales et une spécialisation des cultures pouvant entraîner un recours accru aux produits phytosanitaires. Notons quand même que nos auditions ont permis d'identifier des ETA impliquées dans la transition agroécologique.

En dépit de cette réalité, le discours dominant l'agriculture française est toujours en faveur du modèle d'une agriculture familiale. Il y a là un non-dit, un tabou ou du moins un angle mort des analyses et plans d'actions nationaux. On y reviendra.

B27 : la structuration et le développement de l'environnement institutionnel

La mise en place d'un environnement institutionnel, complet et cohérent a été un autre ressort essentiel du succès de l'agriculture française et des réformes Pisani.

Il s'agit de la recherche (INRA(E), universités), du développement (filières avec leurs centres techniques), de l'accompagnement et du conseil (chambres d'agriculture, coopératives), de la formation (lycées agricoles) et bien sûr des organisations professionnelles et syndicales, d'un système bancaire dédié, etc.

La première politique agricole commune (PAC) avec ses prix garantis et la préférence communautaire a aussi été un élément-clé du processus.

Toutefois, de cet univers extrêmement riche, nous ne retiendrons ici qu'un aspect très lié à notre enjeu : **la compartimentation croissante en disciplines, filières, spécialités, etc.**

Ceci qui n'empêche pas bien sûr les actions transversales « *ex post* » entre les « compartiments » mais cela ne les suscite pas non plus d'emblée (« *ex ante* »). Or, beaucoup de nos propositions reposent sur des approches transversales (agronomiques) ou des visions systémiques.

En effet :

- **la recherche** s'est organisée selon des logiques disciplinaires ce qui génère des difficultés auxquelles la pluridisciplinarité « classique » ne répond guère... Notons en

effet une différence fondamentale entre la pluridisciplinarité souvent mise en avant (plusieurs disciplines sont mobilisées autour d'un objectif, mais de façon séparée) et la transdisciplinarité nécessaire où, pour un même objectif, à chaque étape du projet, il y a échange entre les disciplines. C'est elle qui permet d'aboutir à des propositions plus agronomiques.

De plus, la recherche est le plus souvent organisée selon des logiques « descendantes » : la formulation des problèmes, la génération des solutions ne semblent devoir provenir que des instances centrales, étant entendu d'avance qu'ensuite cela « ruissellera » jusqu'à l'agriculteur...

Or, par le passé, de grandes innovations sont souvent venues du terrain et ensuite seulement testées et validées par la recherche.

- **le développement** est essentiellement assuré par des filières et des instituts centrés sur une activité (même s'ils déploient des efforts de coopération entre eux) ;
 - **le conseil** : parmi les 6000 conseillers agricoles des Chambres, un nombre croissant se spécialise, soit sur l'appui à la gestion (PAC), soit, pour des raisons « d'efficacité », sur une approche par culture, même si cette évolution est variable selon les territoires.
 - **la formation**, le plan Pisani ou la fondation de l'enseignement agricole actuel :
Au moins, un lycée agricole public par département, avec le double objectif à la fois de rehausser le niveau de formation des futurs agriculteurs, pour leur permettre de se saisir des nouvelles techniques de production (tracteur, engrais, produits phytosanitaires et vétérinaires...) ... et de permettre à la majorité des enfants d'agriculteurs de quitter la terre en trouvant un emploi citoyen, telle était l'ambition du plan Pisani en la matière. La modernisation de l'agriculture avait besoin d'exploitation plus grandes. Il fallait donc qu'au plus un des enfants s'installe comme agriculteur, et que les autres quittent la terre.

Cette formation visait au-delà de la formation initiale, l'apprentissage et la formation professionnelle continue pour développer ses compétences tout au long de la vie.

Relevons plusieurs originalités qui ne sont pas sans lien avec nos enjeux actuels :

- Dès sa mise en place, l'enseignement agricole des années soixante a comporté un volet d'éducation socio-culturelle, visant à former, au-delà des agriculteurs ouverts à la modernité, des citoyens, acteurs responsables dans une société de plus en plus urbaine.
- Une gestion locale des établissements, sous l'égide d'un conseil d'administration faisant la part belle aux professionnels, élus locaux et institutions du territoire.
- Un lien fort avec le monde professionnel (stage ou apprentissage ; présence au sein de l'établissement d'une exploitation devant être gérée sous contrainte économique et conformément aux pratiques professionnelles).
- Une implication dans la recherche appliquée et l'innovation, le plus souvent par le biais de l'exploitation intégrée à l'établissement.
- Aujourd'hui, l'effondrement démographique de la population agricole impose, si l'on souhaite préserver notre souveraineté alimentaire et notre savoir-faire gastronomique, d'attirer des non-ruraux vers les métiers du vivant.

La première difficulté de l'enseignement agricole est actuellement de recruter des jeunes, ou des adultes en reconversion, issus de milieux qui ne connaissent pas le monde agricole réel.

N.B : ce paragraphe sur l'environnement institutionnel serait incomplet s'il ne mentionnait pas l'environnement humain d'une richesse exceptionnelle, qui s'est mis en place à l'occasion du plan Pisani : foyers de progrès agricoles, JAC, syndicalisme. La force de ces mouvements ou structures reposait sur le fait que c'était les agriculteurs eux-mêmes qui s'y engageaient : leurs représentants étaient des agriculteurs !

B 28 : le formidable développement de la consommation nationale et des marchés mondiaux.

Les développements des réformes Pisani et ceux de l'industrie alimentaire et de la distribution depuis les années 60, ainsi que celui des marchés mondiaux, sont concomitants et organiquement liés.

Ils ont conduit :

- à une formidable croissance des productions, permise par l'évolution des facteurs de production et l'évolution de « l'écosystème institutionnel » indiqués ci-dessus,
- à des contradictions tant au niveau des impacts environnementaux que sanitaires de ces évolutions,
- à une défiance généralisée des consommateurs, bien sûr due aux grandes crises sanitaires de la fin des années 90 (ESB, OGM, etc.) mais aussi aux conséquences du recours accru aux pesticides.

C'est à cette dernière inquiétude que les plans Ecophyto voulaient répondre.

B3- Retour aux plans Ecophyto : conception, mise en œuvre et résultats, quels diagnostics ?

Après avoir vu l'échec, au vu des diverses évaluations des plans Ecophyto, il convient d'en analyser les causes mais aussi d'identifier les retombées positives.

B31- la conception des plans Ecophyto

Elle s'est en très grande partie focalisée sur un seul type d'acteur, les agriculteurs (et non sur la filière ou le système alimentaire) et sur un seul facteur, les « pesticides ». Ceci a entraîné plusieurs effets négatifs :

- les agriculteurs se sont retrouvés, ou du moins l'ont-ils ressenti, en position d'accusés comme si leurs pratiques en matière d'emploi des pesticides résultaient d'une volonté délibérée de leur part et non de l'évolution d'un système alimentaire dans son ensemble : **Comment alors susciter leur adhésion, leur appropriation de cette politique ? Elle devait se faire sans eux, voire contre eux ?**
- pour autant et de façon apparemment contradictoire, cette focalisation sur les agriculteurs s'est accompagnée chez eux d'un sentiment de dépossession des enjeux,

objectifs et solutions (on a pu parler dans le groupe de « transition autoritaire »). Même si l'étape de la mise en œuvre des plans Ecophyto a été plus participative, il n'en reste pas moins que celle de la définition des objectifs (« -50%, 15 ans ») a été ressentie par le monde agricole comme imposée sans vraie concertation. Le « si possible » accolé à l'objectif de réduction de 50%, a permis de passer l'étape de la validation de celui-ci mais alors qu'il était censé traduire une compréhension, une écoute des difficultés éventuellement rencontrées par les agriculteurs, il a eu l'effet inverse ! Cette précaution a disparu des débats médiatiques ultérieurs qui, rendant compte de l'avancement jugé insuffisant du plan, ne la mentionnaient jamais.

Comment pouvaient-ils adhérer, s'approprier, s'intégrer à une mutation profonde dans ces conditions ?

- un autre « ressenti » parmi les agriculteurs a été celui d'être « soumis » à des injonctions contradictoires voire injustes, par exemple, produire avec des règles de qualité et des normes réglementaires plus exigeantes que leurs concurrents internationaux en matière phytosanitaire, sans « reconnaissance économique ».

N.B 1 : cet argument est parfois évoqué pour conclure à la nécessité de l'alignement de notre réglementation sur celles des autres pays, européens en particulier (« pas de surtransposition ! »). Cette option est à prendre avec prudence car les problèmes de durabilité ayant justifié notre approche se posent aussi dans ces autres pays... L'alignement inverse est aussi envisageable mais dans des délais certes imprévisibles !

N. B 2 : le plus grave pour l'avenir de notre agriculture et de notre souveraineté alimentaire est qu'il y a de moins en moins de jeunes qui choisissent le métier d'agriculteurs (cf. le livre de F. Purseigle et B. Hervieu « Une agriculture sans agriculteurs », titre sans point d'interrogation...).

Les incertitudes, les volte-face politiques, l'absence de visibilité sur ce métier à moyen terme (« qu'attend-on de nous ? »), les incertitudes et événements extrêmes liés au changement climatique, ce sentiment d'incohérence qui se nourrit des injonctions contradictoires, sa faible attractivité économique, la stigmatisation morale des agriculteurs dans les débats et les media enfin, en sont les principales causes. Nous reviendrons sur ce point fondamental dans le chapitre « C- nos convictions pour lever les obstacles au changement ».

Quant au contenu de ces plans, le groupe était assez divisé sur le niveau de réduction visé (trop ou trop peu ?) et la manière de le mesurer (quel indicateur ?). **En revanche, la nécessité, la possibilité de la réduction de ces usages et impacts faisait consensus** mais, pour y arriver, il fallait :

- ne pas assigner un objectif unique à une agriculture plurielle,
- adopter une vision systémique étendue aux autres facteurs de production agricole, pas seulement celui des pesticides et même à toute la filière (cf. le chapitre suivant),
- prendre en compte la dimension territoriale, alors qu'une approche le plus souvent individuelle laisse chaque agriculteur seul face à l'immensité du problème à résoudre.

Ces points seront détaillés dans nos propositions.

B32- les acquis des plans Ecophyto.

Ces acquis sont réels, nécessaires, mais insuffisants.

En effet, nous disposons d'un « bouquet de solutions », une sorte de « boîte à outils » très riche (et qui le deviendra encore plus) et qui est détaillée dans l'annexe n°6. Ce « bouquet » est composé du biocontrôle (nouvelles techniques de régulation des populations de bioagresseurs), du levier génétique (sélection de plantes résistantes à certains agents pathogènes), des technologies numériques en agriculture (traitement massif des données, objets connectés, outils d'aide à la décision, etc.), des nouvelles générations d'agroéquipements (robotisation, drones, satellites, systèmes connectés).

Ces solutions techniques n'ont cependant pas conduit au déploiement au-delà des succès ponctuels de réduction des pesticides qu'elles ont pu générer.

Nous verrons donc dans le chapitre suivant que nos recommandations s'attachent à lever les obstacles à ces déploiements en s'inscrivant dans une démarche globale (systémique) des mesures à prendre dans la filière alimentaire, du paysan au consommateur. Rien ne se fera sans eux. Nous verrons également qu'il serait opportun de développer des approches territoriales.

B4- la place décisive du débat public et du consommateur.

On a déjà souligné que le **débat public**, y compris dans les media, était marqué par l'absence de dialogue, voire par les postures et les outrances (dans tous les sens et de la part de participants « de tous bords » !).

Les acteurs de l'aval (industrie, distribution, restauration hors foyer, voire collectivités locales dans leurs prescriptions en matière de restauration collective), depuis une trentaine d'années, ont été particulièrement actifs en matière de communications, labels, **cahiers des charges privés** sur de nouvelles pratiques agricoles censées corriger les impacts négatifs des anciennes. Cette diversité reflétait, reflète encore pour certains acteurs, leur **volonté de se différencier de leurs concurrents** (« mes produits sont meilleurs que les leurs car issus de pratiques agricoles moins vertueuses ! ») et donc, **relevait de leur politique concurrentielle**. La question des pesticides était au centre de cette « bataille ».

Cela a généré de la **cacophonie**, des **surenchères** entre concurrents, a nui à la crédibilité de l'ensemble et a finalement conduit à la confusion des consommateurs. Cette confusion n'a pas permis de bâtir la confiance dans la capacité de ces acteurs à trouver des pistes de progrès pour l'agriculture en général.

La démarche de certification HVE (« produit issu d'une exploitation certifiée à haute valeur environnementale »), composante pour partie de la démarche Ecophyto, était censée répondre à cette cacophonie et conduire à une confiance restaurée des consommateurs.

Force est de constater qu'elle n'a pas « percé » en dehors du secteur viticole.

On verra que, heureusement, les perspectives sont aujourd'hui différentes.

B5 : Conclusions de la partie « diagnostics »

La partie « diagnostics » relative aux plans Ecophyto, montre l'existence de connaissances, de pratiques ayant conduit à des succès ponctuels.

La réponse à la première partie de la question du bureau de l'Académie « est-ce possible ? » est donc « OUI, c'est possible ».

En revanche, la réponse à la seconde partie « et, si oui, comment ? » est plus réservée : pourquoi ces solutions ne se développent-elles pas plus rapidement ? Quels sont les points de blocage, les obstacles au changement ? Pourquoi Ecophyto n'a-t-il pas pu générer une dynamique collective puissante ?

Le groupe a donc estimé que, pour réduire massivement les pesticides, ce n'était pas « dans le champ » du « quoi faire techniquement ? » qu'il nous fallait travailler (la « boîte à outils » est riche et s'enrichira encore plus!), mais plutôt sur le « comment faire pour que cela arrive ? » et donc sur la levée des points de blocage.

D'autant plus que cette question du « comment » n'est pas souvent abordée : d'autres approches comme le **Shift Project** se sont attachées à définir le point d'arrivée de la transition visée (dans ce cas, la neutralité carbone en 2050) mais, à nouveau, sans s'attacher au « comment faire pour y arriver ? ».

Le chemin, les obstacles ou les leviers, le jeu des acteurs dans la diversité de leurs intérêts ou de leurs contraintes ne sont que peu ou pas décrits.

Voici un exemple pour illustrer notre propos : si les agriculteurs « gagnent leur vie » en mettant en œuvre la transition souhaitée, quelle qu'elle soit, cela se passera mieux et plus vite que si leur situation économique reste difficile ou empire, soit en leur assignant de nouvelles contraintes ou en les confrontant à la concurrence d'importations non soumises à ces mêmes contraintes. On voit que ce genre d'approche est différente de celle du « quoi faire du point de vue technique ? ».

Enfin, ce choix du « comment » implique un nombre élevé d'acteurs différents tout au long de la chaîne alimentaire, y compris l'amont de l'agrofourmiture, ce qui requiert de procéder en s'appuyant sur des visions systémiques défendues ci-après mais aussi de **recourir à une méthode de travail reposant sur l'ouverture, les échanges et le dialogue entre ces acteurs**, valeurs qui sont justement celles qui ont conduit à une constitution de notre groupe très divers.

En conclusion, pour le succès d'un programme visant les objectifs des plans Ecophyto, à savoir une réduction forte des usages et impacts des produits phytosanitaires, le chapitre suivant traitera des convictions du groupe pour lever ces obstacles.

C- Nos convictions pour lever les obstacles aux changements.

C1 : Pour des approches systémiques

Nous pensons que la complexité de ce sujet, le nombre et la diversité des acteurs impliqués requiert des approches globales et des visions systémiques à trois niveaux, celui de la production agricole, celui de son environnement institutionnel et celui, enfin, de la filière (ou du système) alimentaire, jusques et y compris au consommateur.

C11 : pour une vision systémique de la production agricole, de ses facteurs de production et de ses impacts.

On a vu que depuis 60 ans, les nombreux facteurs de la production agricole avaient « co-évolué » pour être finalement imbriqués en un « mikado des facteurs » : **nous estimons donc qu'il est impossible de modifier un de ces facteurs de façon importante sans modifier les autres.** Particulièrement dans le cas qui nous occupe car l'utilisation des produits phytosanitaires apparaît comme la « **clé de voûte** » du système actuel.

Considérer l'ensemble des facteurs de la production agricole impose alors de prendre en compte l'ensemble des impacts affectés par ces facteurs pour éviter le risque de prises de décisions partielles aux conséquences globales mal évaluées.

Enfin, modifier ces facteurs peut conduire à des conséquences antagonistes (l'exemple classique est la réduction du labour (bon pour les GES) et le recours au glyphosate (considéré comme mauvais pour la biodiversité)). Comment arbitrer ? Il ne semble pas y avoir, à date, de méthode d'arbitrage consensuelle. Au moins, faut-il que la question soit posée !

Finalement, pour réduire fortement l'usage et impacts des pesticides, il faut considérer tous les facteurs et donc aussi tous les impacts de façon systémique.

Il faut envisager une évolution de l'agriculture comme un tout (tous les facteurs, tous les impacts), il s'agit donc d'une transition vers l'agroécologie.

L'objectif d'évolution de l'agriculture ainsi défini « vers l'agroécologie » paraîtra bien vague. Il sera précisé ci-dessous dans le cadre des « propositions pour une prise en compte de la globalité de la filière alimentaire » ou encore des « propositions pour l'appropriation par les acteurs » et enfin, des « propositions pour une approche territoriale ».

N.B : quel est le niveau de réduction des pesticides visé ?

Cette question s'est immédiatement révélée conflictuelle dans le groupe, voire bloquante.

D'un côté, le groupe n'était pas apte à discuter au fond des enjeux de toxicologie et d'écotoxicologie (santé publique, environnement) mais, d'un autre côté, acceptait unanimement la possibilité de réduire « fortement » (« façon Ecophyto ») l'usage des pesticides.

La conclusion fut donc « avançons ! ».

Il s'agit clairement d'un **contournement de la difficulté**. Est-ce acceptable ?

Il nous a semblé que « oui » à la condition de vérifier que les orientations choisies soient bien compatibles avec des réductions fortes. Nous verrons que c'est le cas avec notre approche.

Techniquement, le groupe s'est accordé sur le concept de « **l'usage en dernier recours** » des pesticides. Formule qui doit être précisée car nos membres craignaient qu'en l'absence de mise en œuvre des mesures prophylactiques (agronomiques, systémiques), ce « dernier recours » devienne permanent... L'emploi des produits phytosanitaires devrait donc relever des principes de l'IPM (Integrated Pest Management), c'est-à-dire que « dernier *recours* » signifie qu'ils peuvent être utilisés dès lors que les autres principes de l'agroécologie sont appliqués.

C12 : pour une vision systémique de « l'écosystème institutionnel » entourant l'agriculture, avec la nécessité d'un cadre européen.

Il s'agit ici de traiter des politiques publiques de recherche-développement, celles des Instituts, du conseil et même des formations, des réglementations, des financements, du foncier (SAFER) et de la PAC.

Cette importante question est **un « angle mort » de notre travail, pourquoi ?** Ce serait une « pirouette » d'évoquer le manque de temps et sa complexité. En revanche, il est utile d'en analyser les raisons en prenant l'exemple des financements et plus précisément des éco-conditionnalités. Quelques phrases-clé de nos débats : d'un côté, « elles ne servent à rien en l'état », « on doit, on peut les rendre plus efficaces pour financer la transition ! », « c'est quand même dix milliards d'euros par an ! », de l'autre, « cet argent est essentiel pour la survie de nos exploitations ! ».

Tous ces points de vue ont leur part de vérité, mais force est de constater que s'engager aujourd'hui dans ce débat aurait sans doute conduit à un blocage de nos travaux (à l'instar du sujet sur les objectifs de réduction des pesticides).

En revanche, nous nous sommes dit que si les agriculteurs « gagnaient leur vie » avec la transition, avec leurs productions, alors ce débat des aides et de leurs « destinations-efficacités » pourrait être réouvert avec plus de chances de succès... Cette idée sera au cœur de nos propositions.

C 13 : pour une vision systémique de la filière alimentaire, jusqu'au consommateur.

Nous avons vu dans la partie « diagnostics » que les plans Ecophyto étaient trop focalisés :

- sur l'étape agricole et le seul facteur « pesticides » ;
- sur les seuls agriculteurs, leurs pratiques et leurs responsabilités ;
- enfin, sur une politique publique et réglementaire imposée, du moins dans sa conception initiale et la définition de ses objectifs (« -50%, 15 ans, etc. »).

Pour sortir des blocages ainsi créés, nous souhaitons que se développe une politique de la demande appuyée sur des politiques contractuelles liant l'aval à l'amont agricole. Évidemment, plusieurs difficultés ou éventuelles contradictions sont à prendre en compte :

- il ne saurait s'agir de créer une nouvelle niche, et, pour viser la transition la plus large, les coûts générés pour le consommateur doivent être limités, du moins à terme, mais, à l'inverse :
- pour les agriculteurs, compte tenu des engagements pris, de leurs coûts et des risques encourus, la durée et le niveau de rémunération des contrats doivent être prévus en conséquence ;
- pour le consommateur, la crédibilité de la transition et des produits qui en sont issus doit être assurée, ce qui suppose que l'État joue son rôle de garant et de contrôle (non-tromperie du consommateur, vérification de la diminution des intrants et des impacts sur les écosystèmes).

La politique publique serait donc ainsi complétée par une approche contractuelle tout au long de la filière.

Cette approche contractuelle présente des avantages et des inconvénients :

- Avantages :
 - elle peut être souple et rapide ;
 - elle génère une coopération bienvenue entre les différents maillons de la filière ;
 - elle permet un partage de la valeur (de revenus) tout au long de la chaîne, elle génère ainsi l'adhésion des différents acteurs de la filière, y compris au niveau des agriculteurs (sinon, le contrat ne se conclue pas) ;
 - elle suppose ou génère, par construction, la nécessaire adhésion du consommateur (« réconciliation » avec l'amont agricole ?) ;
- Inconvénients :
 - elle peut être sujette au « **greenwashing** » (promesse communiquée au consommateur bien que non fondée). **Le groupe a été très sensible à ce point car l'expérience montre que ce « greenwashing » est la principale menace sur la « durabilité » de la confiance des consommateurs et donc des « nouvelles agricultures » proposées ;**
 - elle peut entraîner des démarches concurrentielles entre les différents compétiteurs à tous les niveaux de la filière via des contrats privés (cf. le paragraphe B4 du chapitre « diagnostics ») ;
 - puisqu'elle perd la force de contrainte et d'universalité que peut avoir une politique publique, elle peut se réduire à des niches, à des « labels de plus ». ***S'il en était durablement ainsi, nos recommandations auraient échoué.***

Pour définir le ou les contenus de telles approches contractuelles évitant ces inconvénients, on peut structurer les résultats de nos débats selon les trois déterminants du comportement des **consommateurs, acteurs-clé** de la transition :

- **les consommateurs savent** ce qu'est cette transition,
- **ils peuvent** acheter les produits qui en sont issus : offre (production), accès (disponibilité, distribution), prix (accessibilité économique à tous ou presque, puisque nous ne cherchons pas une niche de plus),

- **ils veulent** les acheter car leurs « promesses » sont crédibles, attirantes, convaincantes.

Les consommateurs savent de quoi il s'agit

Pour cela, des actions de communication sur les contenus et la réalité de la transition sont nécessaires ainsi que l'information sur les produits qui en sont issus.

Concernant la communication, pour éviter la cacophonie évoquée ci-dessus (cf. B4- la place décisive du débat public et du consommateur) **des démarches de l'aval, collégiales et précompétitives** conduiraient, au contraire, à :

- un impact important (« puissance de frappe » de ces acteurs en matière de communication) et une communication plus crédible (force de conviction d'accords entre concurrents) ;
- à une **dynamique collective de la filière** et donc à un développement suffisant pour démontrer la force et l'efficacité technique, écologique, économique et humaine du ou des concepts de transition proposés : capacité de convaincre les consommateurs, d'entraîner les acteurs, d'innover et de descendre les courbes d'expérience techniques et économiques pour baisser les coûts ;
- et donc élargir à terme l'assiette de la transition bien au-delà d'une niche.

La collégialité de l'aval, la dynamique de filière ne sont toutefois pas des conditions suffisantes : des **résultats vérifiables des pratiques définies (avec pour nous, un focus particulier sur la réduction de l'emploi et des impacts des produits phytosanitaires) et des effets sur les écosystèmes agricoles** de la transition revendiquée sont indispensables. La vérification (cahier des charges initiaux de production, progrès de la démarche et impacts finaux) est une composante-clé de la crédibilité de la communication sur les produits auprès des consommateurs. Le groupe insiste cependant sur la nécessaire légèreté administrative de ces vérifications, qu'elle découle soit d'un choix limité mais pertinent de critères, soit de technologies innovantes (recours aux satellites ou engins volants pour certains d'entre eux).

L'information du consommateur sur les produits est requise pour permettre leur repérage au moment de l'acte d'achat.

Cette information peut prendre la forme d'une **phrase** (par exemple, « produit issu de ... »), **d'un label, ou d'un « score »**. Le score permet d'agréger en une seule, les notes de critères divers.

Cette simplicité peut, hélas, contribuer à en compromettre la pertinence. En effet, l'objet évalué (ici les pratiques agricoles) reçoit des notes hautes ou basses selon les divers critères. Le risque est alors que, quand ces notes sont agrégées, le résultat soit « patatoisé » autour d'une note finale peu différenciante, sauf en cas (rare) de notes toutes bonnes ou toutes mauvaises de la pratique évaluée. Pour échapper à cette non-discrimination, les règles de pondération entre critères sont modifiées de façon en général peu transparente....

Une autre approche consiste à additionner les notes des différents critères, le label ou la revendication n'étant autorisés que si la somme dépasse un certain seuil. Existe alors un autre risque : pouvoir atteindre ce seuil grâce à de « bonnes » notes sur certains critères en en délaissant d'autres (cela peut être le cas pour certains critères-clé comme on le verra pour la diversification), ce qui ouvre la porte à de graves lacunes. Des notes minimales sur chaque critère devraient être systématiquement exigées pour corriger cet éventuel défaut.

Les acteurs de l'aval, ceux qui potentiellement utiliseront ces méthodes d'information du consommateur sur leurs produits, doivent s'approprier collectivement l'objectif de garantir la transparence et la pertinence des algorithmes utilisés et, pour jouer son rôle de protection de la loyauté de l'information donnée aux consommateurs, l'État doit en être le garant.

Enfin, au-delà du secteur alimentaire, nous pensons que les donneurs d'ordre de l'aval énergétique, les vendeurs de carburant par exemple, devraient exprimer eux aussi un souci de cohérence environnementale globale (pas seulement la mise en marché de carburants renouvelables mais aussi le souci de la manière dont ils sont élaborés). Les grandes cultures concernées pourraient donc être intégrées à la transition, au-delà de leurs seuls débouchés alimentaires.

Cette collégialité est-elle irénique ? Plus maintenant.

En effet, la force d'entraînement, la dynamique collective créées par cette collégialité sont mises en évidence depuis quelques années par plusieurs démarches :

- au niveau national :

Celle de l'association « Pour une agriculture du vivant » (PADV) et de son concept d'indice de régénération, ou encore, toutes les initiatives centrées sur des filières ou des productions particulières. Citons en particulier, le cognac, la pomme de terre, les grandes cultures « autour » de la bière, etc.

N.B : Les actions relatives aux circuits courts n'ont pu être abordées.

- au niveau international :

Celle de la Sustainable Agriculture Initiative (SAI), créée au début des années 2000 qui regroupe un nombre important d'acteurs « globaux » (industriels de l'alimentaire, distributeurs, coopératives, agrofourniture).

Redisons, dans l'esprit de ce rapport, qu'à la collégialité entre acteurs de l'aval (collégialité « transversale ») s'ajoute une coopération entre tous les acteurs de la filière alimentaire (contractualisation ou « collégialité » longitudinale) et que, chacune des opérations et innovations que nous avons pu analyser, concernaient en effet toute la filière et que les agriculteurs en étaient des acteurs-clé. Cela peut paraître une banalité...cela ne l'a pas toujours été et on verra (C2 les agriculteurs doivent être au cœur de la transition) que quand c'est le cas, cela entraîne une appropriation par ceux-ci de l'ensemble de la démarche.

Ces démarches collégiales s'appuient sur des pratiques agricoles variées ce qui se conçoit aisément tant les productions, les conditions pédoclimatiques, les conditions économiques, sociales et humaines, les marchés enfin sont divers.

Dans le cas particulier de PADV et de SAI, les acteurs ont opté pour **l'agriculture régénératrice** qui bénéficie incontestablement d'une forte dynamique, y compris internationale.

Cette approche est assez ancienne aux Etats-Unis puisque ses « racines » remontent à presque 100 ans. C'est en effet en 1930 que, dans les grandes plaines américaines, la sécheresse a transformé les champs labourés en "poudre volante" (le "Dust Bowl") emportant la couche fertile et rendant infertile une partie des terres. De ce traumatisme américain est né l'importance donnée au sol et aux pratiques de protection des sols, à l'origine de l'agriculture régénératrice. C'est le Rodale Institute qui le premier a utilisé le terme "Regenerative Agriculture" dans les années 1980 ;

Ce concept est encore plus jeune en Europe (10 ans).

Il souffre encore de défauts qu'il convenait de corriger pour en assurer la crédibilité et donc la durabilité.

Nous développerons ce point dans le chapitre C 2 : pour placer les agriculteurs au cœur de la transition.

Les consommateurs peuvent acheter les produits issus de la transition :

La question du prix est délicate, avec une contradiction évidente entre deux objectifs :

- d'un côté, la juste rémunération de la compétence, du travail et des risques pris par les agriculteurs pour mettre en œuvre de nouvelles pratiques,
- de l'autre, le pouvoir d'achat des consommateurs.

Cette contradiction est d'autant plus forte que le groupe n'a pas recherché la création d'une niche de plus mais bien l'amorce d'une transition de nature à terme à impliquer le plus grand nombre des agriculteurs et donc la plus grande partie des productions, afin d'avoir un impact massif, une réduction forte des intrants sur des surfaces importantes.

Toutefois, en dépit de la réduction des intrants et de leurs coûts, il est probable que les prix de produits agricoles augmentent, au moins au début, ce qui risque de contredire notre propos.

Comment sortir de cette contradiction ? Des donneurs d'ordre aval nous indiquent un chemin.

Des leaders internationaux, au sein de la « Sustainable Agriculture Initiative » (SAI), se sont engagés, dans le cadre de leur politique contractuelle, à ce qu'en 2030, 100% de leurs approvisionnements agricoles soient issus de l'agriculture régénératrice. Ces engagements vont de pair avec une augmentation des coûts correspondants de leurs achats agricoles puisque dans le cas contraire, le contrat d'approvisionnement ne peut se conclure avec l'amont agricole. **Ces acteurs de l'aval ont donc bien intégré ces hausses à venir**, ce qui en garantit la viabilité économique, du moins pour ces acteurs et leurs marchés.

De plus, ces mêmes engagements sont une sorte de « clé d'entrée » de la transition, ils vont permettre de « **descendre les courbes d'expérience** » de ces pratiques (apprentissage, réductions de coûts, innovations), ouvrant ainsi des marchés plus larges.

Enfin, ces augmentations ne viendraient que limiter la baisse continue depuis des décennies du poids de l'alimentation dans le pouvoir d'achat des ménages. L'ambition écologique et sanitaire, la souveraineté alimentaire (cf. *infra*), la rémunération des agriculteurs (et donc aussi l'installation des jeunes) ont un prix.

N.B 1 : qu'en serait-il de la concurrence de produits étrangers, y compris européens, moins chers car élaborés dans des conditions moins contraignantes ?

Le groupe a pensé que la protection issue de démarches de type « clauses miroirs » dans les contrats internationaux était illusoire car lourde, lente et limitée.

En revanche, nous retrouvons ici le rôle central dévolu aux consommateurs, dès lors qu'ils pourront reconnaître et acheter les produits issus de la transition et les choisir. Enfin, les acteurs de l'aval sont responsables du respect de leurs cahiers des charges de leurs ingrédients, nationaux ou importés. Il sera donc aussi de leur responsabilité de veiller à la cohérence de leur politique d'approvisionnement, quelle qu'en soit l'origine. Cela ne répond évidemment qu'à une partie de la question. En effet :

N.B 2 : qu'en serait-il des marchés mondiaux ?

Cette question fait partie des sujets que le groupe n'a pu approfondir. A ce stade, nous nous sommes contentés de faire un double pari :

- Les progrès des agricultures de transition, à tous égards (écologiques, économiques, résilience) dus à l'adhésion de nos agriculteurs, à la libération des initiatives de ceux-ci et donc les innovations qui en découlent (nous en avons tellement constatées lors de nos auditions ou échanges !) les rendront plus compétitives. C'était le point de vue de beaucoup de nos membres ;
- Les agricultures étrangères concurrentes, elles-mêmes de plus en plus confrontées à la dégradation de leurs écosystèmes et aux réticences de leurs clients (le concept « one health » (consommateurs et écosystèmes, cf. ci-dessous) s'étend) feront sans doute un chemin analogue. Ce semble être le cas aux Etats-Unis (cf. annexe n°5).

N.B 3 : Si les prix et les revenus ne sont pas réévalués, le risque, au-delà de la question de l'installation des jeunes, existe que d'autres productions agricoles non alimentaires, énergétiques en particulier (agrivoltaïsme, biogaz) soient plus intéressantes économiquement que les productions alimentaires, comme c'est déjà souvent le cas, et ce le sera encore plus avec des prix d'énergie appelés à croître. Il sera alors difficile de maintenir les garde-fous réglementaires actuels mis en place pour en limiter le développement aux dépens de la production des aliments...

« Ils veulent les acheter »

Il faut que la promesse véhiculée par les produits, les bénéfices générés pour les consommateurs soient suffisants pour déclencher l'acte d'achat. Quels peuvent être ces bénéfices ?

Ils peuvent être individuels (santé, « qualités », choix et disponibilité, accessibilité, etc.) mais aussi collectifs (bénéfices environnementaux, sociaux (pour les agriculteurs), développement local et proximité, ou enfin, politiques (souveraineté alimentaire)).

Concernant les aspects « santé et environnement », le groupe a souligné l'intérêt pour les consommateurs du concept « one health » (celle du consommateur, des agriculteurs, des animaux et des écosystèmes (climat, eau, sol, plantes), ce qui correspond à notre approche globale.

Concernant les aspects sociaux, le succès récent de marques comme « c'est qui le patron ? » montre l'importance de la promesse d'une rémunération « juste » des agriculteurs pour les consommateurs eux-mêmes. Cette promesse est implicite dans la démarche contractuelle proposée.

En conclusion de ce point, il s'agit de créer un nouveau marché, celui des produits issus des agricultures de transition, qui soit bien identifié par les consommateurs, le plus large possible, aux promesses crédibles, rémunérateur pour les agriculteurs. La puissance et le savoir-faire de l'aval en matière de communication seraient un atout considérable. En cas de développement de ce marché et donc de succès de la transition souhaitée, cela pourrait « signer » la réconciliation des consommateurs voire de la société avec l'agriculture, les agriculteurs et leurs pratiques.

N.B 1 : un parallèle évident peut être fait entre cette démarche et celle des produits sous label « Bleu, Blanc, Cœur ». Ce succès nous a inspirés.

N.B 2 : la mise en évidence d'une perspective positive de marchés rémunérateurs et valorisant leurs savoir-faire a paru au groupe un facteur clé de la mobilisation des agriculteurs et surtout des jeunes candidats à l'installation. Les paragraphes suivants vont développer ce point.

C 2 : pour placer les agriculteurs au cœur de la transition.

Si les consommateurs sont les acteurs-clé pour déclencher la transition par leurs achats, les agriculteurs doivent être au cœur de sa mise en œuvre.

Rien ne se fera sans l'adhésion des principaux acteurs, les agriculteurs, les jeunes en particulier. Encore moins contre eux et donc sans préparer les conditions d'une réception positive, d'une appropriation de la transition par le monde agricole.

Le cas particulier des jeunes.

Nous avons déjà évoqué (cf. B31) le livre de F.Purseigle et B.Hervieu « une agriculture sans agriculteurs » et le déficit d'installations de jeunes agriculteurs avec les conséquences sur

l'avenir même de l'agriculture familiale telle que nous la connaissons, sur la croissance de la taille des exploitations et le développement des entreprises de travaux agricoles (ETA).

Le groupe est convaincu qu'il est souhaitable que le modèle familial soit revivifié et qu'en conséquence **il faut que des jeunes s'installent et donc que le métier d'agriculteur soit attractif** (revenus, perspectives, valorisation par le consommateur et la société).

Comment mobiliser les agriculteurs, attirer les jeunes et les porteurs de projet d'installation en agriculture ?

Les agriculteurs se sont sentis bien seuls depuis le « Grenelle de l'agriculture ». L'orientation précédente, concernant l'implication nécessaire de l'aval et du consommateur, était une première réponse à ce constat.

« Seuls » et soumis à des injonctions contradictoires (concurrence avec des importations non soumises aux mêmes contraintes, demandes de productions plus complexes, plus risquées sans reconnaissance ni rémunération spéciales, demandes de produire plus (souveraineté alimentaire) mais avec plus de contraintes).

Les blocages du monde agricole sont en partie issus de ce fait et ces blocages font partie des « conditions initiales » dans lesquelles doivent s'inscrire nos réflexions.

L' appropriation indiquée ci-dessus ne se réalisera que si ses trois composantes principales sont prises en compte, l'appropriation technique (« j'adhère aux changements car, non seulement j'en comprends les raisons mais d'une façon ou d'une autre, j'ai participé à la définition du type d'agriculture recherchée et des pratiques correspondantes », (« je »= l'agriculteur)), **l'adhésion économique** (« j'y ai intérêt »), **la valorisation morale** (« mon travail est reconnu et valorisé par le consommateur et la société »).

Le chapitre précédent concernant l'implication de toute la filière alimentaire jusqu'au consommateur répondait aux deux derniers points, l'adhésion économique et la valorisation morale : elles sont une conséquence directe de la politique contractuelle.

Nous nous concentrons donc ici sur l'appropriation technique. Les aspects territoriaux de celle-ci seront traités au chapitre suivant (C 3 : pour développer des approches territoriales).

Pour souligner la force de cette appropriation, citons ici l'exemple, issu du programme Ecophyto, d'un collectif d'agriculteurs accompagnés par la chambre d'agriculture de l'Eure (le responsable du programme à la chambre ne se présente pas comme un conseiller mais comme un accompagnateur, beaucoup est dit par cette attitude) : l'appropriation réussie a permis de surmonter les échecs et difficultés inhérents à ce genre d'innovation et a finalement conduit ce groupe au succès : ils ont atteint les objectifs d'Ecophyto (sans toutefois, faire école, on verra pourquoi) !

L'appropriation technique requiert enfin de mobiliser les leviers suivants : la contribution des agriculteurs à la définition du type d'agriculture de transition (ce fut le cas pour toutes les démarches de transition que le groupe a pu analyser), la proximité et l'approche territoriale, l'approche par filières, les formations et l'accompagnement.

Un développement particulier concernant les grandes exploitations et les ETA (entreprises de travaux agricoles) conclura cette partie.

C21 : Évoluer vers des agricultures de transition.

On a vu qu'à la diversité des productions, des conditions techniques, sociales, écologiques, économiques et des marchés correspondait une diversité de l'activité agricole. A ces diversités répond logiquement un ensemble de démarches qu'on pourrait regrouper sous le vocable « d'agricultures de transition ».

Ce terme générique de « transition » présente plusieurs avantages :

- il traduit un « accusé de réception » des agriculteurs aux préoccupations des consommateurs et de la société : le constat est fait et accepté, la transition est nécessaire,
- implicitement, il exprime que ces divers processus doivent suivre une démarche de progrès, par étapes,
- il est ouvert à une variété de concepts dès lors qu'ils permettent d'atteindre les objectifs fixés (cf. C3 « pour développer des approches territoriales »), il contribue ainsi à éviter « la guerre de religions » entre différentes écoles,
- il permet de s'insérer dans les démarches de type « **territoires de transition** » lancées par certains responsables locaux et embrassant des problématiques plus vastes.
- c'est alors aussi un moyen que les responsables locaux, politiques, associatifs ou autres, s'approprient cette transition agricole.

L'agriculture régénératrice, mentionnée dans le paragraphe C13 consacré à l'analyse de l'information du consommateur, peut en faire partie mais **ne saurait constituer une réponse unique à la diversité des situations et productions agricoles**.

Toutefois, les promesses ou les critiques qu'elle suscite, sa place importante dans les débats actuels du fait qu'elle a été choisie de façon collégiale et précompétitive par des donneurs d'ordre de l'aval puissants en termes d'achats, d'innovations et de communications, la forte dynamique collective générée et son statut international ont fait que **le groupe a choisi d'en approfondir l'analyse. Les promesses (régénération des services écosystémiques) sont fortes mais, comme on le verra, les manques et défauts aussi... Dans l'enthousiasme actuel, ceux-ci pourraient être « oubliés » et, s'ils n'étaient pas corrigés, entraîneraient des déceptions à la hauteur des espoirs actuels... Cela a entraîné des débats importants dans le groupe. En voici le compte-rendu.**

N.B : « Regenerative » est utilisé en anglais. En français, on utilise « régénératrice ».

« Agriculture régénératrice », de quoi parle-t-on ?

Il n'en existe pas aujourd'hui de définition officielle. Plusieurs ont été proposées. Elles sont convergentes.

Selon SAI (en anglais car notre traduction pourrait ne pas refléter les accords délicats quant aux choix des mots...) :

« SAI platform defines regenerative agriculture as an outcome-based farming approach that protects and improves soil health, biodiversity, climate, water resources with the premise to improve or at least maintain farmer livelihoods.

Les trois pratiques généralement mises en avant sont la réduction du travail du sol (qui reste parfois nécessaire, c'est donc à tort que le « non-labour » est parfois évoqué), la couverture des sols tout au long de l'année, et la diversité des espèces cultivées (cultures et intercultures), auxquelles s'ajoutent parfois la réintroduction de l'élevage dans les zones devenues « purement végétales » et l'agroforesterie. Le but de ces pratiques est la régénération des services écosystémiques rendus par l'activité agricole (carbone, azote, sols, eau, air, biodiversité).

Qu'en est-il de la réduction des pesticides ? Seule la réduction des intrants est mentionnée dans les principes de base. C'est à travers l'ensemble de ses pratiques et plus particulièrement, la diversification des espèces et la régénération de la vie du sol, que l'agriculture régénératrice entend réduire les pesticides. **Qu'en est-il ? Ce point a fait l'objet de débats intenses à l'origine du refus de deux membres de valider le rapport. En voici le résumé :**

- les qualités de l'agriculture régénératrice :
 - ses principes visant la régénération des services écosystémiques rendus par l'activité agricole, les impacts choisis (« outcome-based farming approach ») sont pertinents. Notons la prise en compte centrale de la question de la « santé des sols » (dans la lignée de l'agriculture de conservation des sols (ACS)) et celle, essentielle aussi, des impacts socio-économiques (quelle serait la pertinence d'un concept de transition qui ne générerait pas un modèle économique viable pour ses opérateurs ?) ;
 - les résultats concernant la qualité des sols semblent bons (taux de matières organiques, drainage et accessibilité (terrains naturellement drainés), fertilité) ;
 - elle bénéficie de la force d'entraînement générée par des leaders internationaux (industriels de l'agroalimentaire, distributeurs, coopératives, etc.) et d'une forte dynamique collective « longitudinale » et « transversale » ;
 - cette dynamique est aussi internationale, ce qui est un point clé pour beaucoup des acteurs de l'aval ;
 - cette dynamique est d'ampleur à faire sortir ce concept du « piège de la niche » ;
- ses défauts :
 - le « flou », pas tant du concept général (réduction du travail du sol, etc.) que de la façon de le traduire en pratiques agricoles concrètes : pourquoi et comment celles-ci pourront-elles se revendiquer d'être « régénératrices » ? Comment valider ce lien ? Comment rendre crédible pour le consommateur la revendication « produits issus de l'agriculture régénératrice » ?
 - la question des pesticides, non traitée de façon explicite (comme les autres facteurs ou impacts) et celle du recours accru au glyphosate, aujourd'hui encore souvent nécessaire à la bonne maîtrise des adventices en cas de réduction du travail du sol, du moins dans la phase d'installation des nouvelles pratiques,

- la faiblesse constatée de la mise en œuvre du pilier « diversification » pourtant essentiel, avec la santé des sols, pour la réduction des pesticides. La diversification des cultures fait souvent office de « parent pauvre » dans la mise en pratique : celle-ci est en effet plus difficile car, engageant l'aval, elle dépasse les décisions du seul agriculteur. Notre recommandation de « mettre d'emblée les acteurs de toute la filière autour de la table » trouve ici une justification supplémentaire ;
- une communication insuffisamment « encadrée » avec le risque de « greenwashing » et de décrédibilisation du concept
- l'inadéquation du terme « séquestration » du carbone, celui de stockage étant plus adapté dans la mesure où l'activité microbienne du sol stimulée par ces pratiques...entraîne mécaniquement un relargage de carbone !
- comme on l'a vu, elle ne couvre pas, au moins à date, toutes les configurations possibles de nos agricultures (cultures pérennes, élevages, circuits courts en particulier).

Nos conclusions tiennent compte de ces débats et de ces objections et peuvent se résumer de la façon suivante qui a reçu l'accord de 19 membres, l'avis divergent étant indiqué en annexe n°3 :

« Le groupe salue la dynamique collective (collégiale et précompétitive) lancée par des acteurs de la filière alimentaire (agrofourniture, agriculteurs et coopératives, industriels, distributeurs) autour du concept d'agriculture régénératrice et leurs engagements datés pour la développer (SAI, PADV).

Dans notre optique qui est de compléter les politiques publiques de la transition (réglementations, financements, etc.) par une politique contractuelle en impliquant toute la filière jusqu'au consommateur et ses achats de produits issus de cette transition, elle occupe logiquement une place importante, ce qui nous a conduits à une analyse détaillée. C'est aussi la raison pour laquelle nous en pointons les faiblesses. Elles doivent être "prises à bras le corps" par ces mêmes acteurs s'ils ne veulent pas voir compromis à terme le fruit de leurs efforts. »

L'importance du développement suivant n'est donc pas un plaidoyer mais traduit au contraire une exigence. Rappelons enfin que l'agriculture régénératrice ne peut pas être la réponse unique aux besoins de transition de nos agricultures dans leur diversité.

Revenons sur ces faiblesses et nos propositions pour y remédier.

Pour répondre au « flou » de sa définition et du lien entre les lignes directrices et les pratiques agricoles qui s'en revendiquent :

La question est délicate car la « transcription » de ces lignes en pratiques concrètes dépend des conditions locales.

Un premier élément de solution consiste à s'appuyer, non pas sur des moyens (pratiques) mais sur des résultats : PADV et SAI ont ainsi tous deux choisi de s'appuyer sur la mesure

d'impacts sur la régénération des services écosystémiques (« outcomes-based approach »). Cela présente plusieurs autres avantages :

- ce sont les effets désirés (impacts sur les milieux et les services écosystémiques) qui sont mesurés,
- c'est une information beaucoup plus accessible et crédible pour le consommateur ou le « public » en général que celle des moyens (pratiques),
- cela permet l'appropriation de la transition par les agriculteurs puisqu'il leur revient de déterminer eux-mêmes les pratiques conduisant aux résultats attendus.

PADV a proposé et mis en œuvre son « indice de régénération ». A partir de ces mêmes lignes directrices, PADV identifie et évalue par une note les impacts correspondants et c'est la somme de chacune d'elles qui constitue l'indice de régénération. Seules les pratiques obtenant un indice de régénération suffisant peuvent revendiquer le terme « régénératrices ».

Le problème est que cette note globale peut être atteinte en délaissant certaines de ces lignes directrices, comme la diversification, point clé avec la régénération des sols pour diminuer le recours aux produits phytosanitaires.

La démarche de SAI semble souffrir du même défaut puisqu'il suffirait d'atteindre les résultats d'impacts sur deux des cinq piliers (en général, la réduction du travail du sol et la couverture végétale) pour être « qualifié ». Le pilier « diversification », clé pour la réduction des pesticides, pourrait ne pas être traité ?!

Il faut donc se mettre d'accord, au-delà d'une évaluation globale des impacts, sur les conditions minimales nécessaires sur chacun des critères, pour qu'une agriculture puisse être qualifiée d'agriculture régénératrice. Une autre option pourrait être de définir des étapes intermédiaires dans la mise en œuvre, étapes atteintes avec des notes « partielles ». Cela serait aussi cohérent d'une part, avec les nécessaires étapes de la mise en œuvre de cette agriculture (cf. *infra*) et, d'autre part, avec les délais inéluctables d'obtention des résultats d'impacts. Les pratiques ainsi évaluées ne pourraient alors pas être qualifiées de « régénératrices » mais seulement de « en transition vers l'agriculture régénératrice » (ou de toute autre dénomination non susceptible de tromper le consommateur).

La partie consacrée aux politiques territoriales (C3 : Pour développer des approches territoriales) reviendra sur les impacts, leur choix et leur mesure, en fonction des spécificités du territoire.

Dans tous les cas, soulignons la nécessité d'avoir une mesure robuste et transparente des impacts attendus de l'agriculture régénératrice (qui peuvent être hiérarchisés en fonction du contexte : sol, eau, biodiversité, revenus, travail ...).

Pour garantir une réduction de l'emploi des pesticides et plus particulièrement du glyphosate.

Le groupe n'a pas atteint de consensus sur ce point. Quelques-uns y voient un défaut définitivement lié à la réduction du travail du sol, d'autres considèrent au contraire que l'usage du glyphosate n'est pas systématique, du moins après la phase d'installation, mais qu'il fallait

en conserver la possibilité (comme celle d'un labour occasionnel), un autre groupe enfin met en avant la « jeunesse » du concept d'agriculture régénératrice (10 ans en Europe) et ses progrès constants: certains agriculteurs sont ainsi déjà arrivés à se passer complètement du glyphosate en adoptant des pratiques issues de l'agriculture régénératrice bio (désherbage mécanique consistant en un broyage et un « scalpage » des intercultures avant semis).

Bref, il faut mesurer la réduction de l'usage et des impacts des pesticides.

Les efforts d'innovation en la matière doivent être soutenus dans cette direction.

Pour que la diversification ne reste pas le « parent pauvre » de l'agriculture régénératrice.

La diversification des cultures peut s'envisager de trois façons, la diversification des cultures alimentaires elles-mêmes, celle des « plantes compagnes » (cultures en mélange), celle enfin des intercultures dont les cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE, pour la production de biogaz en particulier).

Une réflexion nationale est en cours sur ce sujet complexe. Nous avons donc choisi de ne traiter que quelques aspects en lien avec les grands axes de nos propositions. Ils seront donc repris ci-dessous, en particulier dans le chapitre de **la politique territoriale** (cf. C3).

Toutefois, mettre en œuvre la transition vers l'agriculture régénératrice est un processus long, s'étalant sur **plus de dix ans** et se fera selon des itinéraires et des étapes prévisibles, en commençant par l'installation de couverts végétaux, puis celle de la réduction du travail du sol (soit les deux étapes dépendant de la seule décision de l'agriculteur), puis la phase ultime de la diversification. Plus de temps serait donc disponible pour en gérer la complexité. C'est un avantage dont il faut faire un usage raisonnable, c'est-à-dire en n'en tirant pas parti pour...repousser toute action en la matière ! Une action « minimale » à définir par les acteurs eux-mêmes, devrait donc être requise pour pouvoir mentionner le terme « régénératrice ».

Une proposition serait que ces acteurs de l'aval engagés dans l'agriculture régénératrice, pour consolider le concept général qu'ils ont choisi, y contribuent financièrement pour une part de leur budget global de transition. Cela pourrait servir à enclencher ces actions de diversification, même si elles ne concernent pas directement leurs achats ou en tous cas, pas tout de suite.

Pour une communication plus encadrée,

Les conditions d'usage du terme « Agriculture Régénératrice » en matière de communication doivent être précisées, sauf à prendre le risque de dérives décrédibilisant et condamnant à terme le concept.

Le principe est celui de **la non-tromperie du consommateur**.

L'État peut retrouver ici son rôle de garant en contrôlant que tout acteur mettant en avant ses produits comme « issus de l'agriculture régénératrice » est en mesure de le justifier. Cela suppose qu'il existe une définition officielle qui soit la référence de ce contrôle. On a vu qu'elle n'existait pas...

Une première option serait donc que les acteurs privés se lancent dans une démarche de label ou encore de norme, ce qui est long et complexe. PADV a entamé ce travail.

Une difficulté est que les pratiques mises en œuvre dépendent des conditions locales. On reprendra donc ce point dans le cadre des approches territoriales (chapitre C3).

Dans tous les cas, la communication devra indiquer la proportion de l'approvisionnement en produits sous agriculture régénératrice.

Le développement de l'agriculture régénératrice nécessite la contractualisation pluriannuelle sur une période à déterminer entre les acteurs :

Il faut donner aux agriculteurs à la fois, une visibilité à moyen terme avant qu'ils ne s'engagent dans cette transition mais aussi une garantie quant au partage du risque lié à la transition.

Voici quelques pistes pour mettre en place les conditions d'un bon développement de l'agriculture régénératrice. Si ce travail devait être repris par d'autres, il conviendrait d'aller dans le sens de PADV qui a mis en place un conseil scientifique pour qu'aient lieu échanges et discussions entre les acteurs de l'agriculture régénératrice eux-mêmes, les représentants du monde académique et les représentants du monde économique.

En conclusion sur ces débats relatifs à l'agriculture régénératrice, 19 sur 21 des membres du groupe acceptent d'en soutenir le concept mais cette acceptation prend la forme d'un « Oui, si » (« si »= « aux conditions indiquées ci-dessus ») que certains ont souhaité compléter par la phrase suivante : « En l'absence de projets et d'actions concrètes pour pallier les défauts constatés actuellement dans la mise en œuvre de l'agriculture régénératrice, celle-ci ne pourra pas contribuer à la réduction des pesticides ».

C22 L'appropriation par les filières :

Pour certaines cultures, l'approche de filière est très forte et ces filières ont déjà réalisé d'importants travaux à la suite d'Ecophyto ou d'autres programmes. Chaque filière connaît les évolutions positives possibles, et peut fournir des « plans de filières » avec diverses possibilités cumulatives ou alternatives aux acteurs territoriaux.

Voilà qui peut sembler contradictoire avec la « transversalité agronomique » prônée dans ce rapport... et, Il conviendra en effet de veiller à la cohérence « transversale » de ces plans de filières, voire à leur intégration (entre filières) dans les plans territoriaux.

C23 l'appropriation via les formations, le conseil et l'accompagnement.

Ce point n'a pu être traité, faute de temps.

C24 : l'appropriation par les grandes exploitations et les entreprises de travaux agricoles (ETA)

Le groupe a enfin souhaité **détailler le processus d'appropriation pour les grandes exploitations (et les entreprises de travaux agricoles).**

Le critère de grandeur reste bien sûr à préciser avec les acteurs : surface, chiffre d'affaires, critères liés aux productions et aux régions

Doit-il, peut-il y avoir un contenu et un rôle spécifiques de ces exploitations ou des ETA dans la transition et, si oui, lesquels ? La transition peut-elle « profiter » de la forte dynamique de ce secteur ?

Des précédents dans les autres secteurs industriels et commerciaux

Nos discussions ont évoqué le parallèle avec les autres secteurs industriels et commerciaux. En effet, pour **tous** ces secteurs, depuis l'après-guerre, c'est d'abord par les entreprises les plus importantes qu'ont été introduites les innovations sociales et environnementales. Ces grandes entreprises, en général « category captains » de leurs marchés, se voyaient chargées de contraintes supplémentaires mais aussi du rôle de pionniers, ces innovations se diffusant ensuite vers des entreprises de taille inférieure, de façon d'autant plus « fluide » que l'expérience avait été acquise préalablement par les plus grosses (modèle « diffusionniste », « descente » de courbe d'expérience).

Ce modèle peut-il s'appliquer ici ?

Plus difficilement car, si les objectifs d'impact (carbone dans le sol, qualité des eaux, biodiversité, etc...) sont de même nature pour toutes les exploitations, les pratiques innovantes correspondantes seront pour partie différentes selon la taille, les productions, etc. : **le modèle est moins « diffusionniste ».**

Aujourd'hui les grandes exploitations peuvent plus facilement rationaliser leur modèle économique en optimisant les charges de main d'œuvre et de mécanisation et en maîtrisant les charges opérationnelles (engrais, semences et phytosanitaires) pour aboutir à un coût de production plus compétitif. Elles seront ainsi moins enclines à modifier leurs pratiques. Ceci sera encore plus vrai pour les exploitations en délégation de travaux à un tiers.

Que faire alors pour les grandes exploitations (ou ETA) ?

La croissance rapide de la taille des exploitations ou des ETA est un phénomène puissant mais le groupe a reconnu qu'il n'était sans doute pas assez documenté :

- une sous-évaluation statistique est probable, les exploitations pouvant conserver leur « personnalité » juridique, même si elles rejoignent un groupement ;
- les dynamiques annuelles de mise en place, les approches par régions, les connaissances des pratiques et des impacts sont assez mal connues. Il sera utile d'en préciser l'évolution.

Ce phénomène est-il forcément négatif ?

Concernant les pratiques agricoles, la croissance de la taille des exploitations va souvent de pair avec leur simplification-spécialisation et donc dans le sens opposé aux orientations de ce rapport. Toutefois, les ETA sont soumises aux cahiers des charges de leurs donneurs d'ordre, c'est donc à ce niveau qu'il conviendra d'agir si l'on veut changer les pratiques. Nos auditions ont d'ailleurs mis en évidence des ETA déjà impliquées dans la transition agroécologique.

Concernant l'évolution des structures d'exploitations agricoles, au sein de notre groupe se sont dégagées trois conceptions :

- d'un côté les partisans d'une agriculture familiale, « à taille humaine ». A propos des grandes structures, ils disent « ce n'est pas l'agriculture que nous voulons ». Ils reconnaissent toutefois que le modèle familial est en difficulté...
Un autre modèle compatible avec ce modèle familial, a été mentionné dans nos discussions : il s'agit de la mise en commun des moyens matériels (CUMA) et moyens humains (Groupement d'employeur) combinée à un assolement en commun. Les compétences et appétences de chacun sont mises en valeur au sein du groupe avec des objectifs se rapprochant du modèle familial. De plus, l'intégration de jeunes agriculteurs dans ces groupes semble-plus facile ;
- une autre vision, au contraire, met en avant la capacité de ces grandes exploitations et des ETA à innover (la résistance à la « charge mentale »), à solliciter des experts, à investir et aussi à résister par son efficacité économique aux concurrents étrangers. Cependant, la relative indépendance de ces grandes exploitations des circuits du développement agricole risque d'être un frein à la transition. Ils ajoutent enfin que dans les zones où ce type de regroupement autour de grandes exploitations n'a pas lieu (par exemple, en zone de montagne), il est fréquent d'observer...la déprise !
- un dernier point de vue se veut pragmatique : si nous ne pouvons ou ne voulons pas bloquer le processus d'agrandissement, pouvons-nous du moins en faire un moteur de la transition et si oui, comment ? Ils ajoutent « certes, le développement agricole se fait plutôt à partir d'exploitations moyennes dites locomotives dans la transition (au sens où des innovations mises au point dans ces structures diffusent ensuite vers les plus petites et les plus grandes). Cependant les éléments de la transition sont communs quelle que soit la taille et pour beaucoup de productions. » Citons quelques exemples : allongement des rotations, couverture du sol, travail du sol moins agressif, gestion de l'azote, etc.
Enfin, « si les « grosses exploitations » ne montraient pas l'exemple ou du moins ne prenaient pas leur part, cela pénaliserait la dynamique collective du monde agricole.

Pour les deux derniers groupes, Il existe finalement trois raisons d'agir dans le cas des grandes exploitations :

- corriger leurs propres impacts négatifs sur les écosystèmes ;
- profiter de la mise au point de certaines pratiques (couverture du sol, allongement des rotations etc.) pour réduire leurs intrants. On précisera en particulier dans le chapitre ci-dessous le rôle qu'elles peuvent avoir en matière de diversification (intercultures, par exemple avec les cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE), ou avec les plantes « compagnes ») ;
- donner un signal de responsabilité (certains ont pu parler « d'exemplarité », de « noblesse oblige », on parlerait dans l'industrie du rôle de « category captain ») qui est essentiel pour entraîner l'ensemble de la profession agricole.

Enfin, ces grandes exploitations, à tort ou à raison, peuvent être contestées dans notre pays...Elles pourraient trouver là une opportunité d'améliorer leur image en valorisant leurs contributions.

C 3 : pour développer des approches territoriales.

La succession des approches nationales de type Ecophyto a nui à leur crédibilité.

À l'inverse, l'approche territoriale peut corriger cette situation car elle permet d'adapter la transition à des conditions locales plus ou moins homogènes et la proximité des acteurs favorise la confiance et donc la crédibilité de la démarche (vérification des actions, en particulier par les consommateurs-citoyens, leurs représentants et les media locaux).

De quelles conditions locales s'agit-il ?

- les conditions agro climatiques et écologiques ; tel territoire pourra par exemple être plus concerné par la question de l'eau, tel autre par la pauvreté des sols en matières organiques, etc. **En conséquence, il sera sans doute nécessaire que les territoires candidats à la transition conduisent une phase préalable de diagnostic de leur situation.**
- la lutte contre les agresseurs des cultures : les approches territoriales sont nécessaires ;
- les conditions économiques et humaines : les producteurs agricoles, voisins les uns des autres, ont le plus souvent les mêmes productions, donc les mêmes agresseurs,
- enfin, on verra que le territoire peut être le cadre d'élaboration des stratégies de défense ; les distributeurs de produits d'amont (engrais, phytos) sont également actifs à ce niveau.

Enfin, ces approches territoriales permettent :

- **de générer l'appropriation des principes généraux de la transition par les agriculteurs locaux en les laissant définir eux-mêmes les pratiques censées conduire aux résultats sur les impacts définis ci-dessus (cf C21) ;**
- **de permettre aux Collectivités territoriales d'être associées dans une démarche plus globale de transition et de durabilité du territoire (transports, logements, énergies, agricultures, etc.). Cette appropriation peut prendre plusieurs formes, par exemple :**
 - l'utilisation des outils de gestion des territoires et de la politique foncière (PLU, etc.)
 - **une labélisation du territoire (« territoire de transition » ?) dès lors qu'une proportion à définir des exploitations y serait engagée (approche calquée sur les politiques sanitaires GDS) ;**
 - **la prise en compte des zones sensibles** (périmètres de protection, etc.)
 - le cas échéant, certains financements ;
 - **une valorisation économique des produits concernés par les circuits courts,** notamment vers la restauration hors foyer (RHF, en particulier écoles, collèges, Ehpad, hôpitaux...) et ses cahiers des charges qui sont souvent sous la responsabilité des pouvoirs publics locaux. **À cet égard, les « plans alimentaires territoriaux » (PAT) seront un outil clé car, si leur impact en termes de volume peut paraître faible, celui en termes « symboliques » est fort.**

- **d’impliquer localement la R&D et le conseil** : lycées agricoles, fermes Dephy, terrains d’essais (30 000 ha de terrains expérimentaux publics : INRAe, lycées agricoles, Chambres d’agriculture), enseignement supérieur et recherche (leurs nombreuses implantations en font des points de contact privilégiés sur les savoirs en construction), plus les nombreux essais et expérimentations privés ;
- **de faire s’engager les collecteurs** (coopératives, entreprises privées), souvent les unités de première transformation, mais également **les industriels de l’agroalimentaire** ;
- **de faire s’engager les circuits locaux de distribution** (de la grande distribution aux AMAP) ;
- **de développer la diversification**. Elle se raisonnera au niveau de l’exploitant, mais aussi et surtout à celui du territoire à cause des diverses conditions à remplir pour une diversification réussie, impliquant d’autres partenaires locaux que les seuls agriculteurs tout au long de la chaîne de valeur.
C’est en particulier le cas pour les cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) destinées à alimenter des équipements locaux comme les digesteurs.
Pour la partie proprement alimentaire, trois démarches apparaissent prometteuses et sont donc à encourager :
 - les plans alimentaires territoriaux (PAT) ;
 - l’apparition de plateformes électroniques d’achat (sites de e-commerces) permettant de « fluidifier » la mise en marché de nouveaux produits alimentaires,
 - l’implication de la restauration collective, publique et privée dans la promotion de nouveaux produits locaux.
- **d’impliquer les organismes financiers** : centres de gestion, crédit (caisses locales) et assurances, y compris assurances-récolte ;
- **d’impliquer également les associations**, tout du moins celles qui sont structurées localement (protection de la nature, consommation et cadre de vie, etc.) et tous les acteurs locaux potentiellement intéressés, les écoles par exemple ;
- **de mettre en valeur les initiatives locales en faveur de la transition agroécologique grâce à une communication crédible** relative aux pratiques agroécologiques des agriculteurs : « opérations « fermes ouvertes », information du public via les organes locaux de communication (Presse quotidienne régionale, radios et télévisions régionales, etc.) ;
- **et, finalement, d’assurer une plus grande pertinence dans l’allocation des ressources et les arbitrages.**

Le territoire est ainsi un niveau d’une grande complexité, où se trouvent réunies les diverses parties prenantes, avec pour chacune, ses exigences et ses contraintes. Mais dans bien des cas, **un dialogue pragmatique devrait y être plus facile qu’au niveau national**, plus abstrait et se prêtant par trop aux postures théoriques.

C32 Comment est-ce que cela peut réussir ? Une approche analogue à celle des pôles de compétitivité ?

Nous proposons une approche articulée entre deux niveaux, le territoire lui-même et sa région de rattachement.

1) Au niveau territorial

À partir des feuilles de route ci-dessus, dans un territoire donné, caractérisé par des filières agricoles existantes qui savent qu'elles doivent évoluer, **quelles trajectoires les agriculteurs de ce territoire veulent-ils et peuvent-ils privilégier ? Cette approche territoriale globale est le meilleur niveau pour mobiliser les acteurs, raisonner l'équilibre des filières existantes ou à créer, adapter les résultats de la recherche disponibles, suggérer des pistes de recherche et de recherche-action, identifier les marges d'évolution intra-filières les moins contestables, ainsi que les difficultés techniques, économiques ou sociales plus difficiles à surmonter.** Les réflexions correspondantes pourraient mobiliser toutes les forces concernées présentes sur ce territoire, et associer des étudiants (d'écoles d'agronomie en particulier, mais pas uniquement), des enseignants et des enseignants-chercheurs en lien avec les centres de recherche les plus proches, etc.

Les territoires peuvent être de tailles variables : périmètre de protection, zone IGP (avec introduction de règles liées à l'agriculture durable dans les critères INAO), zones d'approvisionnement d'aquifères, territoires de collectivités territoriales, petite région agricole, parcs naturels, etc.

Dès le départ, il faudra prévoir une communication régulière sur les objectifs et les échéances que l'on se donne, et sur les résultats obtenus. Les territoires engagés dans ces actions pourraient bénéficier d'une identification du type « **Territoire « Untel » engagé dans une démarche d'agriculture de transition.** »

À noter qu'un outil juridique adapté, « de type GDS », sera peut-être à mettre en place un jour, pour éviter que les exploitants agricoles de ce territoire, après avoir débattu de règles et de disciplines collectives, ne voient le bénéfice de leur mise en œuvre invisibilisé par les pratiques inchangées d'une petite minorité⁸ : mais ce n'est ni l'urgence ni un préalable.

2) Au niveau régional

À ce niveau pourraient être validés le choix des impacts, leurs objectifs, voire leurs moyens de mesure. C'est en effet à ce niveau que, sans remonter au niveau national pour des raisons déjà explicitées, il est possible d'avoir la compétence, le recul mais aussi une vision assez large grâce aux retours d'expériences autres territoires et peut-être des financements.

⁸ A terme, ne pourrait-on pas réfléchir à **des règles de majorité qualifiée**, inspirées de celles des associations syndicales autorisées ou des groupements de défense sanitaires ? Si la moitié des exploitants représentant plus des 2/3 des surfaces, ou les 2/3 des exploitants représentant plus la moitié des surfaces (2/3 ? ou 3/4 ? à discuter bien sûr) décident d'un objectif et des moyens de l'atteindre, cet objectif s'impose aux autres. Ce seraient ainsi les agriculteurs qui essaieront de convaincre d'autres agriculteurs en dégagant les voies d'évolution les plus intéressantes.

3) Au niveau local : quelle taille ?

Y a-t-il une taille suggérée pour cette action territoriale ? Évidemment, vu la diversité des contextes naturels, économiques et humains, il ne peut y avoir de réponse unique.

Pourtant, **on peut penser à une piste, celle des (petites) régions agricoles⁹, au nombre de 713, soit 55 par région en moyenne**. Ce découpage date de 80 ans ; il a le mérite de concerner des zones agricoles homogènes, sur lesquelles beaucoup de données ont été recueillies par les services statistiques.

On comptait 381 000 chefs d'exploitation ou coexploitants en 2020¹⁰, soit environ 500 par petite région agricole. Ce nombre semble gérable du point de vue humain, beaucoup des acteurs du territoire se connaissant déjà, notamment les agriculteurs. En 2020 toujours, on comptait 683 000 emplois en agriculture, un peu moins de 2 par exploitation.

On pourrait alors avoir **un niveau régional qui soit celui de l'impulsion et de la labellisation** par déconcentration/décentralisation du niveau national, lançant des appels à projet auprès de ces petites régions (ou d'autres niveaux territoriaux s'ils s'avèrent localement plus pertinents).

4) Au niveau local : quelle gouvernance ?

Encore faut-il une gouvernance adaptée à cette grande diversité d'acteurs. Les **pôles de compétitivité** constituent un précédent très intéressant¹¹ :

*« [Ils] ont pour vocation de **soutenir l'innovation sur un territoire donné**¹² » « [Ils rassemblent [...]] des entreprises de toutes tailles, des acteurs de la recherche et des établissements de formation autour d'une thématique précise. Leur objectif principal est de développer des synergies et des coopérations pour soutenir l'innovation et la compétitivité des entreprises.*

⁹ Les régions agricoles (RA) et petites régions agricoles (PRA) ont été définies à partir de 1946 pour caractériser des zones agricoles homogènes.

La RA couvre un nombre entier de communes et peut s'étendre sur plusieurs départements. La France métropolitaine est découpée en 432 RA (hors Paris).

La PRA est constituée par le croisement du département et de la RA. On compte 713 PRA.

L'**objectif** était de disposer d'un zonage approprié pour la mise en œuvre d'**actions d'aménagement**, destinées à accélérer le **développement de l'agriculture**. Afin d'étudier l'évolution de l'agriculture, il était nécessaire de disposer d'un découpage stable de la France en unités aussi homogènes que possible du point de vue agricole, en s'affranchissant des découpages administratifs.

Largement inspirées des régions géographiques, les RA et PRA ont une taille intermédiaire entre la commune (zone trop petite pour présenter des résultats) et le département (zone trop hétérogène). L'**objectif** était de disposer d'un zonage approprié pour la mise en œuvre d'**actions d'aménagement**, destinées à accélérer le **développement de l'agriculture**. Afin d'étudier l'évolution de l'agriculture, il était nécessaire de disposer d'un découpage stable de la France en unités aussi homogènes que possible du point de vue agricole, en s'affranchissant des découpages administratifs (source : Agreste).

¹⁰ Source Graph'Agri 2024 p. 44.

¹¹ L'un des participants au présent groupe de travail a présidé en 2005 et les années ultérieures la labellisation de la dizaine de pôles de compétitivité œuvrant dans les domaines de l'agriculture, des semences, de l'alimentation, des produits de la mer, du bois, des bioressources et du cheval.

¹² Source : [Tout savoir sur les pôles de compétitivité | Ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté industrielle et énergétique](#)

Initiée en 2004, cette politique vise à mobiliser les facteurs clés de la compétitivité, notamment la capacité d'innovation, pour favoriser la croissance et l'emploi sur des marchés porteurs. »

Il s'agit bien ici de **favoriser l'union de toutes les énergies** pour soutenir l'innovation (climat, réduction des intrants, agriculture régénératrice) en mobilisant les acteurs-clés, y compris les élus, tout en visant la compétitivité sans laquelle rien de durable ne peut se construire, en allant jusqu'à la commercialisation des produits.

La mise en œuvre a été simple, et n'a nécessité ni loi ni décret : chacun des 53 pôles de compétitivité est un cluster organisé sous forme d'association 1901 regroupant plusieurs centaines d'acteurs, et bénéficie d'un label national délivré par l'État, renouvelé périodiquement (4 ans). Dans le cas présent, compte tenu du temps long nécessaire au changement des pratiques agricoles, le niveau régional, après instruction des dossiers, pourrait accorder – ou proposer - le label national mais pour 10 ans, avec évaluation à mi-parcours.

On peut citer l'exemple de l'un des pôles de compétitivité existants, Agri-Sud-Ouest Innovation¹³ : il fédère plus de 430 organismes privés et publics (entreprises, organismes de recherche, formation, transfert, collectivités territoriales, organismes autres), a des missions proches de ce qui est souhaité, et l'une de ses thématiques s'intitule précisément « *Pilotage d'un programme démonstrateur pour accélérer les transitions agricoles vers l'agriculture régénératrice* »

En s'inspirant des pôles de compétitivité existants, les partenaires pourraient rapidement adapter au contexte local les solutions organisationnelles retenues ailleurs, avec le souci d'éviter les dérives bureaucratiques et de simplifier au maximum les choses : il ne s'agit pas de se préoccuper de mettre en œuvre des moyens, mais d'arriver à des résultats concrets et mesurables sur le terrain, et communicables aux clients et aux citoyens.

Bien d'autres modes d'impulsion et d'organisation peuvent être envisagés, conséquence de la diversité française. **Celui proposé à l'avantage d'avoir déjà fonctionné efficacement, d'être léger à gérer, souple et adapté à de multiples initiatives.**

C 4 : Recommandation pour un nouveau pacte entre la société française et son agriculture ?

La mobilisation des agriculteurs pour cette transition requiert de leur donner de la visibilité dans le temps et donc une politique stable. C'est dans cet esprit que trouveraient leur place des travaux visant à définir ce nouveau pacte : même implicite, il avait été, en effet, un des éléments fondateurs du succès des réformes « Pisani ».

Les discussions du groupe n'ont pas abouti pour plusieurs raisons :

- il aurait été nécessaire de consacrer beaucoup de temps à l'analyse des travaux antérieurs en la matière. Nous n'en disposons pas,

¹³ [Agri Sud-Ouest Innovation | Direction générale des Entreprises](#)

- mais **surtout, les conditions du succès d'une telle entreprise ne nous ont pas semblé réunies à date** : trop de divisions dans un débat public « à vif », trop de divisions à l'intérieur même du monde agricole.

Le groupe a donc conclu que, si les propositions de ce rapport rencontraient un accueil positif et que les transitions supportées par les consommateurs et donc les acteurs de l'aval devenaient une réalité, alors les conditions seraient plus favorables pour atteindre le consensus requis pour une telle charte.

A suivre, donc... par nos successeurs, s'il y en a !

Annexes

Annexe n°1 : Notre lettre de mission

Objet : Groupe débat « Pesticides en agriculture : en réduire l'usage et l'impact. Est-ce possible et comment ? »

Cher Président, et cher confrère,

Depuis quelques années maintenant, de nombreuses voix s'élèvent et interpellent l'Etat sur la nécessité de réduire l'usage des produits phytosanitaires en agriculture. Si l'objectif de réduction de l'usage et de l'impact des pesticides est un objectif largement partagé, en revanche, les résultats des actions déjà engagées, les perspectives de progrès font l'objet de controverses.

L'Académie d'agriculture de France réfléchit en permanence à l'avenir de notre agriculture et de notre alimentation et à la qualité de l'environnement. Elle suit donc et analyse ces débats. Elle ne peut que constater, à la fois une forte disparité des positions mais aussi une absence de dialogue entre les parties prenantes.

Elle se propose donc d'organiser sur ce sujet un groupe de travail et d'échanges, à l'instar de ce qu'elle avait pu faire, voici quelques années, sur la question des abeilles et de la pollinisation.

L'objectif de ce groupe serait de produire un ensemble de recommandations.

Ce groupe est ouvert aux parties prenantes. En effet, la force et la qualité du résultat de ce travail résulteront de la diversité des participants et de la qualité et de la rigueur de son fondement scientifique et technique. La garantie de ce fondement est l'engagement de l'Académie.

Les difficultés ne sont pas minces :

- le champ du débat est vaste et divers : il est proposé de le limiter à l'agriculture française telle qu'elle est aujourd'hui et dans les toutes prochaines années, c'est-à-dire avec des horizons de temps analogues à ceux des programmes Ecophyto ;
- conséquence directe, comme pour les abeilles, il s'agit d'un travail qui s'étalera sur plusieurs rencontres. Même si le secrétariat est assuré par l'Académie, le groupe s'appuiera sur le travail et la participation des membres de diverses structures, y contribuant « intuitu personae » ;
- les règles de travail du groupe seront exigeantes. D'abord, bien sûr, le respect et l'écoute des points de vue exposés étant entendu que ces positions, ces analyses doivent se fonder sur les connaissances. Si celles-ci manquent, alors il conviendra de délimiter de façon aussi précise que possible les incertitudes scientifiques et les moyens de les réduire ;
- la durée des travaux doit être limitée dans le temps, un premier bilan sera effectué à la fin du 1^{er} semestre 2023.

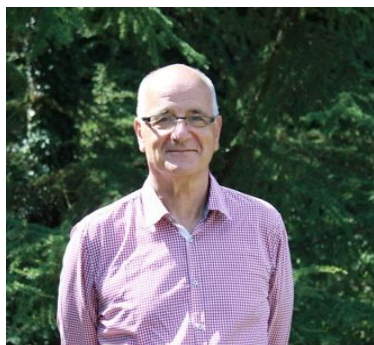
Je vous prie de croire, chers confrères, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire Perpétuel

Annexe n°2 : Composition du groupe

- Vincent Albouy, naturaliste ;
- Damien Brunelle, agriculteur en grandes cultures ;
- Eric Dereudre, Ingénieur agronome, spécialistes des politiques phytosanitaires ;
- Michel Dron professeur émérite de biologie végétale, membre de l'Académie d'agriculture section 1 (productions végétales) ;
- André Fougeroux, ingénieur agronome, industrie phytosanitaire, membre de l'Académie d'agriculture, secrétaire de la section 9 (Agrofournitures et cultures non alimentaires) ;
- Thierry Guerin, agriculteur bio ;
- Yves Guy, ingénieur agronome, directeur d'un établissement d'enseignement agricole lors de la rédaction du rapport ;
- Bertrand Hervieu, Sociologue, membre de l'Académie d'agriculture, section 4 (Sciences Humaines et sociales) ;
- Florence Jacquet, chercheuse, sciences économiques, membre correspondant de l'Académie d'agriculture en congé, section 10 (économie et politiques) ;
- Jean Yves Le Déaut, professeur de biochimie, membre de l'Académie d'agriculture, section 6 (sciences de la vie), président du groupe ;
- Gilles Lemaire, chercheur agronome, membre de l'Académie d'agriculture, section 5 (interactions milieux-êtres vivants) ;
- Antoine Messean, chercheur agronome, membre de l'Académie d'agriculture, section 1 (Productions Végétales) ;
- Jean Marc Meynard chercheur, agronome système, membre de l'Académie d'agriculture, section 1 (Production végétale) ;
- Jean François Molle, industrie alimentaire, membre de l'Académie d'agriculture, section 8 (Nutrition Humaine), secrétaire du groupe ;
- Didier Moreau, ingénieur agronome, Industrie alimentaire (achats agricoles internationaux) membre correspondant de l'Académie d'agriculture, section 3 (Élevages) ;
- Bertrand Omon, agronome du Conseil (systèmes de culture, territoires, enjeux de qualité de l'eau), membre correspondant de l'Académie d'agriculture, section 7 (environnement et territoires) ;
- Marc Peyronnard, agronome et agriculteur retraité ;
- Robert Tessier, agronome, Ingénieur Général honoraire des Eaux, de Ponts et des Forêts membre correspondant l'Académie d'agriculture, section 1 (Productions Végétales) ;
- Frederic Thomas, agronome, agriculteur, spécialiste de la conservation des sols ;
- Paul Vialle, membre émérite de l'Académie d'agriculture, section 7 (environnement et territoires), ancien responsable de politiques publiques ;

- Ronan Vigouroux, ingénieur agronome, responsable « agriculture durable, environnement et combinatoire » chez Phyteis, fédération professionnelle de la protection des plantes (ex-UIPP).



Gilles



Jean-François



Vincent



Jean-Yves



Marc



Thierry

N.B :au début de nos travaux, 10 membres appartenaient à l'AAF, ils devinrent 12 à la fin (2 élections comme membre correspondant) !

Annexe n°3 : Validation du rapport

L'ensemble du groupe a signé ce rapport à deux exceptions près, Florence Jacquet et Bertrand Omon. Ce dernier a souhaité préciser les raisons de son refus par le texte suivant :

« Je suis en accord avec pas mal de choses dans cette version du texte du GT Phyto. Deux points importants ne me permettent cependant pas de le cosigner :

1. Désaccord sur la mise en avant exclusive quatuor Biocontrôle- génétique- numérique – agroéquipement pour baisser les phytos : ce qui met en avant une forme de fuite en avant qui nie notamment les effets du changement climatique , et qui exclut le plus important dans une autre voie qui mobilise elle d'abord l'approche système en agronomie et la notion de robustesse dans la durée qui s'avère plus importante pour l'avenir pour les agriculteurs que celle de performance potentielle de plus en plus souvent non constatée (augmentations des aléas) .

Au passage on remarque que Le quatuor proposé est exactement celui proposé par le système dominant actuel, (lorsqu'il accepte l'idée de Transition). Et qui ne rend pas les agris moins dépendants, voir même plus (cf. par exemple le texte section 7 à venir à propos de « controverse AAF/ sur les semences »)

2. Je ne suis toujours pas d'accord avec ce texte tant que l'on continue de mettre en avant l'AR parce que de mon point de vue s'appuyant sur des cas concrets et aussi des analyses qui sont en train de sortir, est que depuis 5 ans elle s'est beaucoup trop orientée vers une "AR faible "(Cf. M Duru), mais du coup trop faible pour rester crédible comme "étendard" de mon point de vue ».

Annexe n°4 : Liste des auditions

- F.Descrozailles, député ;
- Y.Guy, directeur d'un établissement d'enseignement agricole ;
- B.Hervieu, sociologue, académicien ;
- M.de La Fuente, communicant ;
- J.M.Meynard, chercheur en agronomie ;
- B.Omon, conseiller-accompagnateur de la Chambre d'Agriculture de l'Eure ;
- « son » groupe d'agriculteurs ;
- A.C.Vial, présidente de l'ACTA.

Annexe n°5 : Les acquis des plans Ecophyto

Les Plans Ecophyto n'ont pas atteint les objectifs qui leur avait été fixés de réduction de moitié de l'usage de pesticides, mais ils ont permis d'initier un mouvement de prise en compte de cet enjeu par les agriculteurs et les filières agro-alimentaires, d'investissement dans la production de connaissances sur les moyens de réduire l'usage des pesticides et de prise en compte de l'enjeu dans le débat public.

Sans être exhaustif et sans nier les critiques de fond qui ont été faites sur les résultats des plans (voir notamment le référé de la cour des comptes 2019, le rapport CGAER-CGDD-IGF de 2021¹⁴ et plus récemment le rapport de la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale 2023¹⁵), un certain nombre d'acquis positifs doivent être soulignés¹⁶.

1. La démonstration de trajectoires à partir du réseau DEPHY

Instrument phare des plans Ecophyto, le réseau DEPHY comprend d'une part un réseau de fermes volontaires (2 000 actuellement), organisées en groupe et accompagnées par des conseillers et d'autre part un réseau d'expérimentations (actuellement 42 « Expérimentations de systèmes agroécologiques pour un usage des pesticides en ultime recours »)

Les résultats obtenus dans les fermes DEPHY montrent que de nombreuses exploitations ont réduit leurs utilisations de pesticides sans impact négatif sur le revenu agricole. Des bilans sont faits régulièrement pour diffuser ces résultats. Ainsi, en 2023, on constate sur l'ensemble des fermes DEPHY que la réduction de l'IFT depuis leur entrée dans le réseau a été en moyenne de 26% pour les exploitations en grandes cultures polyculture élevage, de 24% en viticulture, de 33% en cultures légumières, et de 35% en arboriculture (source Ecophyto DEPHY Fermes, 2023¹⁷).

Ces moyennes cachent des disparités entre les exploitations qui avaient des IFT faibles ou forts à l'entrée dans le réseau, qui étaient en bio ou qui se sont converties, etc. L'analyse fine des trajectoires de chaque catégorie est présentée dans les publications du réseau DEPHY. Des analyses scientifiques complémentaires permettent d'approfondir les résultats. Ainsi une étude récente sur les exploitations viticoles identifie 3 groupes d'exploitations selon leur

¹⁴ CGAER – CGEDD - IGF mars 2021 « Évaluation des aides financières du programme Écophyto ». 206 pages

¹⁵ Rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale du 13 décembre 2023 sur : les causes de l'incapacité de la France à atteindre les objectifs des plans successifs de maîtrise des impacts des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale et notamment sur les conditions de l'exercice des missions des autorités publiques en charge de la sécurité sanitaire.

¹⁶ Au-delà des actions que nous mentionnons ici et qui visent plutôt les agriculteurs, citons également : La loi Labbé (interdiction de l'usage des pesticides en jardins et espaces vert), la protection renforcée des captages d'eau potables, les actions visant les distributeurs de PPP (redevance pour pollution diffuse/BNV-D , les CEPP)

¹⁷ Ecophyto DEPHY (2023), Fermes du réseau Dephy : 10 ans de résultats, Synthèse des résultats, Trajectoires et performances des systèmes de cultures, 99 p.

niveau d'IFT à l'entrée dans le réseau avec une baisse allant de 13% à 63% selon les groupes, sans perte de revenu (Fouillet et al. 2023, Fouillet et al. 2024)¹⁸.

Pour les exploitations de grandes cultures et polyculture-élevage, dans le département de l'Eure, un groupe d'une dizaine d'agriculteurs (animé par B. Omon) est engagé depuis longtemps dans la réduction des pesticides, en se basant principalement sur les travaux menés au sein du « RMT Systèmes de culture innovants ». Avec des changements importants de leurs systèmes de cultures, ils ont obtenu une réduction d'au moins 50 % de leurs IFT pour un revenu équivalent (Ecophyto DEPHY 27, témoignages vidéo, mise à jour 2024 sur le site Ecophyto-PIC). D'autres témoignages sont disponibles (voir la page Réseau DEPHY sur le site Ecophyto PIC) sur les pratiques mises en œuvre.

Dans tous les cas, les exploitations qui ont réussi à réduire fortement leurs pesticides, ont mis en place des changements qui ont porté simultanément sur plusieurs pratiques :

- En grandes cultures : choix des variétés, densité et dates de semis, fertilisation et diversification ;
- En viticulture : enherbement, travail mécanique, lutte biologique, traitements ciblés, effeuillage, épamprage.

Cette nécessité de combiner des leviers d'actions portant sur différents éléments des systèmes de cultures est une des leçons des exploitations qui ont réussi à diminuer fortement leurs usages de pesticides.

2. Le développement de la recherche et de l'innovation

Le soutien à la recherche et à l'innovation est un des axes forts de l'ensemble des plans Ecophyto. Depuis le lancement du plan, beaucoup de projets de recherche ont été financés via une succession d'appels à projets sur différentes thématiques (voir le document L'axe Recherche & Innovation dans le plan Écophyto - Historique des actions menées de 2008 à 2022). Ces actions couvrent des aspects qui vont de la recherche fondamentale à l'innovation, et concernent une diversité d'aspects constituant des leviers de la transition (agronomie, biocontrôle, génétique, numérique, sciences sociales, mesure des risques pour la santé et l'environnement). Les actions des programmes d'investissement d'avenir/ France 2030 (PPR Cultiver et protéger autrement ; AAP PRAAM Prise de risque amont aval et massification des pratiques) se sont jointes à l'effort. Le PARSADA¹⁹ lancé dans le cadre de la stratégie Ecophyto 2030 a la spécificité d'impliquer plus fortement les acteurs des filières agricoles. Les résultats

¹⁸ Fouillet E., Gosme M., Metay A., Rapidel B., Rigal C., et al. (2024) Lowering pesticide use in vineyards over a 10-year period did not reduce yield or work intensity. *European Journal of Agronomy*, 158, pp.127199.

Fouillet E., Deliere L., Flori A., Rapidel B., Merot A. (2023) Diversity of pesticide use trajectories during agroecological transitions in vineyards: The case of the French DEPHY network. *Agricultural Systems*, 2023, 210, pp.103725. [10.1016/j.agsy.2023.103725](https://doi.org/10.1016/j.agsy.2023.103725), [hal-04180329](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-04180329)

¹⁹ Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, (2023) PARSADA, Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives de protection des cultures, 107 p.

de ces programmes commencent à être visibles dans les solutions actuellement adoptées par les agriculteurs. Le développement du secteur du biocontrôle illustre en partie ce changement dans ce cas visible surtout sur les insecticides (33% du marché des insecticides).

3. La mise à disposition des connaissances

« Identifier, documenter, diffuser et valoriser les alternatives » était un des axes du plan Ecophyto II. La question de la diffusion et du déploiement est présente dans les différents plans²⁰.

La plateforme Ecophyto-PIC est une source d'informations extrêmement riche qui comprend les résultats-bilans obtenus dans le réseau DEPHY et dans les projets de recherche-innovation, des dossiers thématiques, une information sur les différents webinaires et conférences, sur l'évolution de la réglementation etc. Elle constitue une base de connaissances très importantes sur le sujet. Et le nombre de colloques, conférences, ateliers organisés actuellement par les différents acteurs du système recherche-développement est sans commune mesure avec ce qui existait avant Ecophyto.

Au-delà des critiques déjà formulées par les rapports cités et sur lesquelles il faudrait revenir, deux remarques sur ce qui vient d'être dit :

- Le déploiement des résultats des Ferme DEPHY qui est au cœur des différents plans Ecophyto ne se fait pas. Le passage à 30 000 fermes qui était dans Ecophyto II, peine à se mettre en place.
- Les politiques publiques d'incitation économique ne sont pas en cohérence avec Ecophyto. Les volets de la PAC qui pourraient intervenir en soutien à la transition (Eco conditionnalité, soutien à l'agriculture biologique, MAEC) ne sont pas incitatives. Les MAEC qui comprennent la réduction des pesticides dans leurs cahiers des charges et constituent une aide indéniable pour les agriculteurs volontaires, pourraient bénéficier de nombreuses améliorations pour être plus attractives.

²⁰ Les 5 axes de la Stratégie Ecophyto 2030 : Accélérer la recherche d'alternatives pour se préparer à la réduction du nombre de substances actives autorisées ; Accélérer le déploiement dans toutes les exploitations des solutions agroécologiques ; Mieux connaître et réduire les risques pour la santé et pour l'environnement de l'usage des produits phytopharmaceutiques ; Recherche, innovation et formation ; Territorialisation, gouvernance et évaluation.

Annexe n°6 : Le « bouquet de solutions »

Premier levier, le biocontrôle. Il fait partie des solutions, mais est aussi l'illustration du changement de paradigme puisque l'objectif est de réguler une population sans la tuer.

Les technologies des insectes stériles, l'utilisation de microorganismes, une meilleure connaissance du microbiote qui devient un champ nouveau d'innovation, le recours aux phéromones... constituent des leviers techniques qu'il faut combiner : « Le biocontrôle est une nouvelle technologie qui complète la palette de solutions pour protéger les productions agricoles de leurs bioagresseurs ». Toutefois, une des faiblesses du biocontrôle est sa faible efficacité dans la lutte contre les mauvaises herbes. Il faut également noter qu'en volume de produits de biocontrôle utilisés, c'est le soufre minéral qui est le plus utilisé et que l'utilisation du soufre et du cuivre ne sont pas sans incidences pour l'environnement.

Deuxième levier technique la génétique. Elle permet de sélectionner des plantes résistantes à certains agents pathogènes. Outre les techniques classiques de l'amélioration des plantes, mises en œuvre par les semenciers, on sait, par exemple, sélectionner des plantes auxquelles on a transféré des gènes de résistance à l'oïdium ou au mildiou.

Les traits recherchés ne concernent plus seulement les résistances aux herbicides, la tolérance aux maladies, aux insectes ou l'amélioration de la productivité, mais permettent en théorie la création de plantes moins consommatrices en intrants et notamment en engrais, utilisant mieux l'azote, améliorant les rendements, la qualité, la robustesse, allongeant la durée de consommation, améliorant la qualité nutritionnelle des aliments, s'adaptant mieux aux changements climatiques, en sélectionnant des variétés plus économes en eau, plus résistantes au stress hydrique ou à la salinité.

Plusieurs questions se posent, dont celles de la propriété intellectuelle des semences. Ce sujet est complexe, très technique. Il mérite un débat approfondi, car il se prête à des controverses sur la coexistence de deux systèmes de protection, celui des obtentions végétales et celui des brevets.

Il est urgent que le Parlement européen fixe des règles claires de propriété intellectuelle sur les semences, s'appuyant sur le certificat d'obtention végétale, affirmant la non-brevetabilité du vivant, mais modifiant la réglementation pour tenir compte des actuelles connaissances scientifiques. Les conditions fixant la possibilité de breveter ou non des caractères qui permettent d'être obtenus par des procédés biotechnologiques ou par mutagenèse aléatoire, les évolutions à proposer dans une future directive pour que l'innovation variétale soit ouverte et profite aux agriculteurs, la position à prendre sur les semences paysannes, les moyens de financer les dépenses de recherche sur la sélection variétale doivent être discutées d'urgence. Les États membres de l'Union et le Parlement viennent de signer fin 2025 un accord sur la réglementation sur les plantes issues de NTG, mais cet accord devra être approuvé en 2026 par le conseil et le Parlement de l'Union Européenne.

Troisième levier, l'utilisation des technologies numériques en agriculture. Le traitement massif des données va continuer à révolutionner l'agriculture. Les objets connectés permettent d'obtenir des informations plus nombreuses, plus efficaces et plus précises, qui

fournissent des outils d'aide à la décision et génèrent des services associés. Le numérique permet de tendre vers une agriculture de précision.

Ce sujet est déjà abordé par l'Académie d'Agriculture de France, et le groupe de travail pense que le développement des technologies numériques participe au bouquet de solutions permettant de réduire l'usage des pesticides.

Quatrième levier, le développement des nouvelles générations d'agroéquipements et la robotisation. En surveillant les cultures par des drones ou des satellites, en utilisant des systèmes connectés pour de la pulvérisation de précision, du désherbage mécanique piloté par des capteurs à partir des données recueillies à l'ensemencement, des robots qui sèment et qui désherbent en fonction de la géolocalisation... L'apport potentiel des satellites est une question majeure, car le traitement des données alimenté par des systèmes de surveillance permet de déclencher des alertes sanitaires.

Ces leviers soulèvent des difficultés spécifiques, le groupe cite notamment les questions suivantes :

- l'accompagnement des **changements de pratiques** en étudiant la place et le rôle des technologies, leurs impacts et leurs conséquences sur les politiques publiques, avec notamment les problèmes d'usage, de propriété et de contrôle de ces données, de leur revente à des intérêts économiques ou encore des risques d'atteinte à la vie privée ou à la souveraineté nationale...
- la caractérisation des **ressources génétiques animales et végétales**, afin d'évaluer leur potentiel en faveur de l'agroécologie, leur aptitude à s'adapter au changement climatique, à stocker le carbone, et à se déployer sur un territoire.
- le développement des **outils numériques d'aide à la décision**, en particulier d'intelligence artificielle pour la collecte puis l'analyse des données en agriculture, au service de pratiques agricoles plus efficaces.